

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

DOCUMENT DE PROGRAMMATION ÉCONOMIQUE ET
BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME 2025-2027

PRÉPARATION DU BUDGET DE L'ÉTAT 2025



SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES GRAPHIQUES	III
LISTE DES ANNEXES	III
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	IV
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES	3
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL	4
II. SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE RECENTE	5
<i>II.1. ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE</i>	<i>5</i>
<i>II.2. SECTEURS SOCIAUX</i>	<i>6</i>
<i>II.3. PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES 2025-2027</i>	<i>7</i>
CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	9
I. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2023	10
<i>I.1. MOBILISATION DES RESSOURCES DU BUDGET DE L'ÉTAT</i>	<i>10</i>
<i>I.2. EXECUTION DES CHARGES DU BUDGET DE L'ÉTAT</i>	<i>11</i>
<i>I.3. ÉQUILIBRE BUDGETAIRE ET FINANCEMENT</i>	<i>12</i>
II. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE A FIN MARS 2024	13
<i>II.1. LES RESSOURCES BUDGETAIRES</i>	<i>13</i>
<i>II.2. DEPENSES BUDGETAIRES</i>	<i>14</i>
<i>II.3. LES SOLDES BUDGETAIRES</i>	<i>16</i>
III. LES GRANDES LIGNES DU BUDGET DE L'ÉTAT 2024 REVISÉ	16
<i>III.1. BUDGET GENERAL</i>	<i>16</i>
<i>III.2. BUDGET DES COMPTES D'AFFECTION SPECIALE</i>	<i>18</i>
<i>III.3. ÉQUILIBRE BUDGETAIRE ET FINANCIER DU BUDGET REVISÉ 2024</i>	<i>18</i>
CHAPITRE III : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES ..	20
I. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA SND30	21
<i>I.1. EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE</i>	<i>21</i>
<i>I.2. EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET D'EMPLOI</i>	<i>22</i>
<i>I.3. EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE</i>	<i>23</i>
<i>I.4. DÉFIS À RELEVÉ</i>	<i>24</i>
II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES	24
<i>II.1. ORIENTATIONS GLOBALES</i>	<i>24</i>
<i>II.2. ORIENTATIONS SECTORIELLES</i>	<i>25</i>
CHAPITRE IV : PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2025 - 2027 ..	30
I. SITUATION RECENTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE	31
<i>I.1. RECETTES INTERNES NON PÉTROLIÈRES</i>	<i>32</i>

<i>I.2. DEPENSES</i>	<i>41</i>
<i>I.3. POLITIQUE DE FINANCEMENT</i>	<i>49</i>
II. CADRAGE BUDGETAIRE 2025-2027	54
<i>II.1. RAPPELS DES HYPOTHESES MACROECONOMIQUES</i>	<i>54</i>
<i>II.2. PROJECTIONS DES RECETTES BUDGETAIRES</i>	<i>55</i>
<i>II.3. PROJECTIONS DES DEPENSES BUDGETAIRES 2025-2027</i>	<i>56</i>
<i>II.4. DEFICIT BUDGETAIRE ET FINANCEMENT</i>	<i>57</i>
<i>II.5. CONTRAINTES ET RISQUES BUDGETAIRES 2025-2027</i>	<i>58</i>
CONCLUSION	59
ANNEXES	A
<i>ANNEXE 1 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS CLES DE L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE</i>	<i>A</i>
<i>ANNEXE 2-A : TOFE 2025-2027 (MILLIARDS DE FCFA)</i>	<i>C</i>
<i>ANNEXE 3-B : TOFE 2025-2027 (% PIB)</i>	<i>D</i>
<i>ANNEXE 4 : TABLEAUX DÉTAILLÉS DES PROJETS DU PIP 2025-2027</i>	<i>E</i>

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indicateurs de la croissance dans le monde (%)	4
Tableau 2 : Ressources du budget de l'État pour l'exercice 2023	10
Tableau 3 : Les charges du budget de l'État (en milliards)	11
Tableau 4 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards).....	12
Tableau 5 : Exécution des ressources budgétaires à fin mars 2024 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)	13
Tableau 6 : Exécution des dépenses à fin mars 2024 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire).....	15
Tableau 7 : Soldes budgétaires (En milliards de FCFA)	16
Tableau 8 : Tableau d'équilibre budgétaire (En milliards de FCFA)	19
Tableau 9 : Trajectoire des finances publiques 2025-2027	32
Tableau 10 : Principaux partenaires à l'importation du Cameroun en 2023 (Valeur des échanges en milliards de FCFA).....	38
Tableau 11 : Rendement des recettes non fiscales par grandes masses entre 2020 et 2023	40
Tableau 12 : Répartition sectorielle de la masse salariale et des rappels payés en 2023 ainsi que des effectifs en fin 2023	42
Tableau 13 : Exécution de la masse salariale et des rappels payés par secteur, entre janvier et mars 2024.....	43
Tableau 14 : Masse salariale et masse des rappels projetées entre 2025 et 2027	44
Tableau 15 : Évolution de la part du BIP dans le budget de l'État.....	45
Tableau 16 : Évolution des ressources d'investissement transférées aux CTD.....	46
Tableau 17 : Évolution du taux d'exécution BIP (base ordonnancement)	46
Tableau 18 : Encours de la dette du secteur public.....	49
Tableau 19 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2024-2026	54
Tableau 20 : Évolutions des recettes et dons entre 2023-2027	56
Tableau 21 : Évolutions des dépenses budgétaires entre 2023-2027.....	57

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Comparaison des réalisations et des perspectives de croissance du profil de la SND30 et évolution de la part de la Valeur Ajoutée Manufacturière dans le PIB	22
Graphique 2 : Dynamique de l'IDH et du taux de pauvreté.....	23
Graphique 3 : Situation de la mobilisation des recettes fiscales de 2010 à 2023.....	33
Graphique 4 : Évolution des recettes douanières de 2010 à 2024 (en milliards de FCFA)	37
Graphique 5 : Évolution des principaux agrégats de la dette.....	51

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Évolution des indicateurs clés de l'économie camerounaise.....	A
Annexe 2-A : TOFE 2025-2027 (milliards de FCFA)	C
Annexe 3-B : TOFE 2025-2027 (% PIB).....	D
Annexe 4-1 : Détail des projets PIP du triennat 2024-2026 à lancer en 2024.....	E
Annexe 4-2 : Détail des projets PIP 2025-2027 à en 2025.....	F
Annexe 4-3 : Détail des projets PIP 2025-2027 à lancer en 2026	F
Annexe 4-4 : Détail des projets PIP 2025-2027 à lancer en 2027	G

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AE	: Autorisation d'Engagement
AFD	: Agence Française de Développement
APE	: Accords de Partenariat Économique
APME	: Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
APU	: Administration Publique
ARV	: Antirétroviraux
BAD	: Banque Africaine de Développement
BIP	: Budget d'Investissement Public
BM	: Banque Mondiale
BUCREP	: Bureau Central des Recensements et des Études de la Population
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CAA	: Caisse Autonome d'Amortissement
CAMCIS	: Cameroon Customs Information System
CAMPHIA	: Cameroon Population based HIV Impact Assessment
CAN	: Coupe d'Afrique des Nations
CBMT	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CEEAC	: Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	: Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CHAN	: Championnat d'Afrique des Nations
CNDP	: Comité National de la Dette Publique
COMIFAC	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COPPE	: Comptage Physique du Personnel de l'État
CP	: Crédits de Paiement
CSU	: Couverture Santé Universelle
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
DGB	: Direction Générale du Budget
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGI	: Direction Générale des Impôts

DGTCFM	:	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DOB	:	Débat d’Orientation Budgétaire
DP	:	Division de la Prévision
DPEB-MT	:	Document de Programmation Économique et Budgétaire à Moyen Terme
DSCE	:	Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi
DTS	:	Droits de Tirages Spéciaux
ECAM	:	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
FCFA	:	Franc de la Coopération Financière d’Afrique
FEC	:	Facilité Élargie de Crédits
FEICOM	:	Fonds Spécial d’Équipement et d’Intervention Intercommunale
FMI	:	Fonds Monétaire International
HALCOMI	:	Opération Halte au Commerce Illicite
HIMO	:	Haute Intensité de Main d’Œuvre
IS	:	Impôt sur les Sociétés
LF	:	Loi de Finances
MICS	:	Multiple Indicators Cluster Survey
MINEDUB	:	Ministère de l’Éducation de Base
MINESEC	:	Ministère des Enseignements Secondaires
MINFI	:	Ministère des Finances
MW	:	Mégawatts
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OPEP	:	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OTA	:	Obligation du Trésor Assimilable
P2I	:	Programme d’Impulsion Initiale
PAJER-U	:	Programme d’Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAK	:	Port Autonome de KRIBI
PANEJ	:	Plan d’Action National pour l’Emploi des Jeunes
PAREC	:	Programme d’Appui aux Réformes de l’Éducation au Cameroun
PEF	:	Programme Économique et Financier
PIAASI	:	Projet Intégré d’Appui aux Acteurs du Secteur Informel

PIB	: Produit Intérieur Brut
PIISAH	Plan Intégré d'Import-Substitution Agricole et Halieutique
PPA	: Projet de Performance Annuelle
PPP	: Partenariat Public Privé
PSV	: Personne Socialement Vulnérable
PTSJ	: Plan Triennal Spécial Jeunes
RAP	: Rapport Annuel de Performance
RFE-AEP	: Régime Financier de l'État et des Autres Entités Publiques
RIO	: Ressources Internes Ordinaires
RT	: Ressources Transférées
SEND	: Soldes Engagés Non Décaissés
SIGIPES	: Système Informatisé de Gestion Intégrée des Personnels de l'État et de la Solde
SND30	: Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNH	: Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA	: Société Nationale de Raffinage
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'État
TSPP	: Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	: Union Européenne
US	: United States
XDR	: Special Drawing Rights ou Droits de Tirages Spéciaux (FMI)

INTRODUCTION

Les lois du 11 juillet 2018 portant respectivement Régime financier de l'État et des autres entités publiques, et Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ont enrichi le processus d'élaboration de la loi de finances d'une étape cruciale qu'est le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). En effet, l'article 11 du régime financier suscite dispose que : (1) « *Chaque année avant le 1^{er} juillet, le Gouvernement transmet au Parlement les documents de cadrage à moyen terme ..., accompagnés d'un rapport sur la situation macroéconomique et d'un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice en cours* » ; (2) « *Sur la base de ces documents et rapports, le Parlement organise un Débat d'Orientation Budgétaire en séance publique, mais sans vote* ».

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet au Parlement d'intervenir en amont de la procédure budgétaire pour contribuer et veiller à la définition, par le Gouvernement, d'une politique budgétaire saine et efficace. C'est le lieu pour les parlementaires de s'assurer du réalisme des hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le projet de budget en préparation et de donner leur avis sur les choix budgétaires du Gouvernement.

De plus, le DOB offre au Législatif l'opportunité de débattre chaque année avec le Gouvernement de la soutenabilité des finances publiques, à travers un meilleur suivi des déficits publics et de l'endettement ; l'enjeu étant de créer des conditions pour l'adoption des lois de finances favorables en permanence à l'équilibre et à la stabilité macro-économique.

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), le rapport sur la situation macroéconomique et le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice en cours, exigés par la loi portant régime financier de l'État et des autres entités publiques pour la tenue du DOB, sont de nature à permettre au Gouvernement et au Parlement de répondre à cette exigence fondamentale pour la transparence des finances publiques. Toutefois, pour des raisons pratiques, de lisibilité et de cohérence, le Gouvernement a pris l'option de fondre le contenu de ces outils et rapports dans un document unique baptisé « Document de Programmation Économique et Budgétaire à Moyen Terme » en abrégé DPEB. Ce dernier comprend toutes les informations nécessaires pour une meilleure appréciation des options stratégiques et orientations budgétaires retenues pour la conduite de la politique de développement économique et sociale de la nation sur la période 2025-2027 en cohérence avec la Stratégie Nationale de Développement 2030.

Le Document de Programmation Économique et Budgétaire (DPEB) à Moyen Terme 2025-2027 s'inscrit dans le cadre de la tenue de la sixième session du DOB comptant pour l'élaboration de la loi de finances initiale 2025, dont il définit les contours de la politique budgétaire et les projections globales des ressources et des charges.

En 2024, le DOB se tient dans un contexte d'incertitudes liées aux tensions inflationnistes aux niveaux national et sous-régional. Malgré ce contexte difficile, le Gouvernement reste déterminé à relever de nombreux défis, notamment ceux liés à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30) et à la poursuite du Programme Économique et

Financier (PEF) conclu en 2021 avec le Fonds Monétaire International (FMI) et soutenu par l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Le DPEB soumis à la discussion Parlementaire a été adopté par le Gouvernement en Conseil de Cabinet, conformément aux articles 26 et 28 du décret du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'État. Il est structuré autour de quatre (4) chapitres :

- les deux premiers chapitres sont respectivement consacrés à la description du contexte macroéconomique, tant au plan national qu'international et à la présentation de la situation des finances publiques ;
- les chapitres troisième et quatrième, sont des chapitres d'orientation consacrés d'une part, à la formulation des objectifs globaux des politiques publiques déclinées dans les différents secteurs pour le triennat et d'autre part, à la politique budgétaire globale assortie des perspectives budgétaires sur la période 2025-2027.

CHAPITRE I : SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

Ce chapitre présente la situation récente et les perspectives économiques à court et à moyen termes aux plans international et national.

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Dans un contexte d'incertitudes post-COVID-19, l'économie mondiale s'est montrée résiliente. Après une récession à -2,7% en 2020, la croissance mondiale s'est établie à 6,5% en 2021 avant de se stabiliser à 3,5% en 2022 et 3,2% en 2023.

Selon les Perspectives de l'économie mondiale, publiées en avril 2024 par le FMI, la croissance mondiale, estimée à 3,2% en 2023, devrait maintenir le même niveau en 2024 et 2025. Cette performance reste en dessous de la moyenne historique (3,8% sur la période 2000-2019), en raison de facteurs à court terme, notamment les coûts encore élevés des taux d'intérêts sur les marchés internationaux et la poursuite du resserrement des politiques monétaires des banques centrales.

S'agissant des prix, après le pic de 8,7% atteint en 2022, l'inflation mondiale s'est établie à 6,8% en 2023. Elle est projetée à 5,9% en 2024 et à 4,5% en 2025 en lien avec le resserrement des politiques monétaires conjugué à la baisse escomptée des cours internationaux des produits de base. Les pays avancés retrouveront leur niveau cible plus rapidement que les pays émergents et les pays en développement.

Dans le groupe des pays avancés, la croissance devrait passer de 1,6% en 2023 à 1,7% en 2024, puis à 1,8% en 2025. **Dans le groupe des pays émergents et pays en développement**, après avoir atteint 4,3% en 2023, la croissance devrait ralentir à 4,2% en 2024 et 2025. Elle passerait de 5,2% en 2023 à 4,6% en 2024 en Chine et de 7,8% en 2023 à 6,8% en 2024 en Inde.

En Afrique subsaharienne toutefois, les perspectives économiques devraient s'améliorer. La croissance passerait de 3,4% en 2023 à 3,8% en 2024. Cette accélération s'observerait principalement : i) au Nigéria, 3,3% en 2024 après 2,9% en 2023 et ii) en Afrique du Sud, où la croissance s'établirait à 0,9% en 2024 après 0,6% en 2023. La croissance dans ce groupe de pays devrait se poursuivre en 2025 où elle se situerait 4,0%.

Dans la zone CEMAC et selon la BEAC, la croissance est projetée à 3,6% en 2024, après 2,5% en 2023, en lien avec la bonne tenue des activités non pétrolières, et à 3,7% en 2025. S'agissant des prix, en dépit des mesures de lutte contre l'inflation, les pressions inflationnistes devraient se poursuivre en 2024. En effet, l'inflation s'établirait à 5,5%, au-dessus du seuil communautaire arrêté à 3% dans le cadre des critères de convergence.

Tableau 1 : Indicateurs de la croissance dans le monde (%)

	2020	2021	2022	2023*	2024**	2025**
Économie mondiale	-3,1	6,2	3,5	3,2	3,2	3,2
Économies avancées	-4,5	5,4	2,6	1,6	1,7	1,8
États-Unis	-3,4	5,7	2,1	2,5	2,7	1,9
Zone Euro	-6,3	5,4	3,3	0,4	0,8	1,5
Allemagne	-4,6	2,9	1,8	-0,3	0,2	1,3
France	-7,9	6,8	2,6	0,9	0,7	0,7
Italie	-9,0	6,6	3,7	0,9	0,7	0,7

	2020	2021	2022	2023*	2024**	2025**
Espagne	10,8	5,1	5,5	2,5	1,9	2,1
Japon	-4,5	1,7	1,0	1,9	0,9	1,0
Royaume-Uni	-9,3	7,4	4,1	0,1	0,5	1,5
Économies émergentes et en développement	-2,0	6,7	4,1	4,3	4,2	4,2
Chine	2,2	8,1	3,0	5,2	4,6	4,1
Afrique subsaharienne	-1,6	4,6	4,0	3,4	3,8	4,0
CEMAC	-1,4	1,7	3,3	2,5	3,6	3,7

Source : Perspectives de l'Économie Mondiale, Avril 2024 (FMI) ; BEAC (* : estimations, ** : projections)

II. SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE RECENTE

II.1. Évolution de l'économie nationale

En 2023, l'économie camerounaise a enregistré un ralentissement avec une croissance estimée à 3,3% après 3,6% en 2022. En 2024, l'activité économique devrait s'inscrire à nouveau dans une tendance favorable avec une croissance projetée à 4,1%.

Il convient de relever que la dynamique de croissance reste fortement obérée par les contreperformances observées dans le secteur pétrolier (-2,1% en 2023 après -0,9% en 2022). Cette situation devrait se poursuivre en 2024, avec une prévision de croissance du secteur qui se situe à -5,1%, en lien avec la baisse de production des huiles brutes de pétrole et du gaz.

Quant au secteur non pétrolier, il reste le principal moteur de la croissance malgré le léger ralentissement enregistré en 2023 (+3,6% après +3,7% en 2022). De bonnes performances ont été enregistrées dans les branches « Sylviculture et exploitation forestière » (+5,2% après +4,8%), « Bâtiments et travaux publics » (+4,1% après +4,5%), « Informations et télécommunications » (+10,0% après +5,5%) et, « Commerce et réparation de véhicules » (+3,6% après +3,1%). Par contre, ce secteur a connu la contraction de la branche « agriculture industrielle et d'exportation » (-1,6% après +3,9%) et la décélération des « industries agroalimentaires » (+3,9% après +4,9%). Le secteur non pétrolier devrait être plus dynamique en 2024, avec une croissance estimée à 4,5%.

Sur le plan sectoriel, la croissance en 2023 et 2024 devrait continuer à être tirée aussi bien par le secteur tertiaire, que par le secteur primaire, en raison notamment d'une amélioration de la demande intérieure et d'un plus grand accès aux intrants agricoles. Le secteur secondaire continuerait à subir les contreperformances des industries extractives, notamment dans le domaine des hydrocarbures.

Pour ce qui est des prix, l'inflation s'est accélérée en 2023 pour atteindre 7,4% en moyenne annuelle, après 6,3% en 2022, en raison notamment de la hausse des prix des produits alimentaires (+10,9%) et des coûts de transport (+15%). Cette évolution s'explique entre autres, par les effets conjugués du relèvement des prix du carburant à la pompe et la persistance du conflit russo-ukrainien. Pour ce qui est des biens échangés, l'indice des prix des exportations diminue de 2,2%, tiré par la baisse des cours des principales matières premières exportées, tandis que l'indice des prix des importations diminue de 6,4%, en lien avec la baisse des prix chez les principaux partenaires commerciaux. L'inflation devrait rester élevée en 2024 (autour de 7%), en raison du relèvement des prix du carburant à la pompe en février 2024.

S'agissant du secteur extérieur, le déficit du solde du compte courant s'est aggravé en 2023 pour se situer à 1 157,9 milliards (4% du PIB), contre un déficit de 941,2 milliards (3,4% du PIB) en 2022. Cette dégradation résulte principalement de l'accroissement du déficit du compte des biens, en lien avec la baisse sensible des cours des principales matières premières exportées, après une année 2022 record. Par contre, les soldes des comptes des services, des revenus primaires et secondaires s'améliorent. En 2024, le déficit du compte courant devrait s'améliorer pour se situer à 3,2% du PIB, avec la réduction du déficit du compte des biens.

Relativement aux finances publiques, les estimations indiquent qu'à fin 2023 le déficit du solde budgétaire global (base ordonnancements) est de 0,6% du PIB, en amélioration par rapport à 2022 où il était de 1,1% du PIB. Il en est de même du déficit primaire non pétrolier qui se situe à 2,6% du PIB en 2023 contre 3,9% en 2022.

Cette évolution du solde budgétaire a contribué à réduire la dette directe de l'administration centrale (hors reste à payer), qui s'est établie à 40,1% du PIB en fin 2023, contre 42,1% du PIB à la fin de 2022. La réduction du déficit du solde global devrait également se poursuivre en 2024, en cohérence avec le Programme Économique et Financier (PEF) conclu avec le FMI, pour se situer à 0,4% du PIB.

Concernant la situation monétaire, elle s'est caractérisée par la baisse de 10,1% des avoirs extérieurs nets, et une hausse de 11,6% du crédit intérieur (particulièrement des crédits à l'économie qui augmentent de 11,9%). Ainsi, la masse monétaire (M2) a progressé de 3,2% pour s'établir à 8 269,8 milliards à fin 2023. En 2024, la masse monétaire progresserait de 11,9%.

II.2. Secteurs sociaux

En 2023, le Gouvernement a doté les départements ministériels intervenant principalement dans les secteurs sociaux de 1 244,7 milliards (18,7% du budget de l'État). Cette dotation est en hausse de 7,4% par rapport à 2022. Par ailleurs, compte tenu du caractère transversal des activités relatives aux secteurs sociaux, plusieurs autres administrations contribuent à l'amélioration des services sociaux. Une attention particulière est accordée aux populations des zones rurales, à travers des subventions pour la fourniture en eau potable et en énergie photovoltaïque.

Dans le secteur éducatif, le système se caractérise par une augmentation continue de la demande de scolarisation. Les ministères en charge de l'éducation (MINEDUB, MINESEC et MINESUP) ont bénéficié en 2023 d'une allocation budgétaire globale de 789 milliards (12% du budget de l'État), en hausse de 42 milliards par rapport à 2022.

Dans le secteur de la santé, les actions du Gouvernement sont focalisées sur : (i) la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent, (ii) la surveillance épidémiologique ; (iii) la lutte contre la maladie et la promotion de la santé.

Concernant particulièrement la santé de la mère et de l'enfant, la couverture vaccinale de la mère et de l'enfant s'est nettement améliorée. A travers le pays, on dénombre 569 formations sanitaires accréditées pour la prise en charge des femmes enceintes et des nouveau-nés. Par ailleurs, la phase pilote de la Couverture santé universelle (CSU) a été officiellement lancée en avril 2023, avec pour population cible prioritaire les femmes enceintes, les enfants de moins de 5 ans, et les personnes de tout âge souffrant de certaines pathologies spécifiques. Les soins portent notamment sur : (i) la vaccination ; (ii) la nutrition et la santé communautaire ; (iii) la prise en charge de la

tuberculose, du VIH, de l'insuffisance rénale ; (iii) la consultation et la prise en charge des cas de paludisme simple et grave pour les enfants de 0 à 5 ans ; la prise en charge de la femme enceinte et de son nouveau-né jusqu'à 42 jours de vie. Ce panier de soins devrait progressivement s'élargir, autant que la population cible, en fonction de la levée de certaines contraintes juridiques, financières et sociales. Les régions couvertes dans cette phase sont celles de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est et du Sud.

Les objectifs fixés portent notamment sur : (i) l'enrôlement de 60 % des cibles d'ici à 5 ans ; (ii) la couverture de 60% des cibles en services offerts d'ici à 5 ans ; et (iii) la réduction des 2/3 du paiement direct des services couverts par les cibles prioritaires d'ici à 5 ans. En ce qui concerne l'enrôlement, un engouement assez favorable des populations est perceptible. En effet, en fin 2023, on dénombrait près d'un million et demi de personnes qui bénéficiaient déjà des soins prévus dans le cadre de la Couverture Santé Universelle. Pour ce qui est du financement, le Gouvernement bénéficie du soutien de certains partenaires techniques et financiers. En 2023, la CSU a été financée à hauteur de 50,4% par l'État du Cameroun et à 49,6% par les partenaires.

En matière d'emploi, le nombre d'emplois créés en 2022 est de 381 273 selon les statistiques de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEFOP), en augmentation de 6,4% par rapport à 2021.

Dans les autres secteurs sociaux, les différentes actions du Gouvernement ont permis d'améliorer le taux d'accès aux services de base (eau, électricité, logements, etc.). Ainsi, la proportion de la population ayant accès à l'eau potable est passée de 61% en 2014 à 80% en 2022. En 2023, les activités ci-après ont été réalisées : la construction de 19 Adductions d'Eau Potable et de 900 forages, dont 588 dans les régions septentrionales. En ce qui concerne la couverture des besoins en électricité, 60,2 % des ménages ont accès à l'électricité au Cameroun en 2022. En 2023, les actions menées dans ce cadre ont porté essentiellement sur les projets d'électrification rurale par hydroélectricité et par système solaire, à travers le renforcement et les extensions des réseaux dans l'ensemble des dix (10) Régions.

Concernant le logement, la proportion des ménages ayant accès à un logement décent est estimée à 36,0% en 2022.

Relativement à la lutte contre l'extrême pauvreté, le Gouvernement a mis sur pied depuis janvier 2023, un nouveau projet dénommé Projet filets sociaux adaptatifs et d'inclusion économique. Ce projet s'étend sur la période 2023-2028, pour un financement global de 146,8 milliards, dont 92,8 milliards provenant de la Banque Mondiale et 54 milliards de l'État. Il cible 356 000 bénéficiaires répartis dans 180 communes sur l'ensemble du territoire. Pour l'année 2023, le projet a ciblé 44500 ménages bénéficiaires, soit 22 000 ménages dans la composante « transferts monétaires ordinaires », 12 500 ménages dans la composante « transferts monétaires d'urgence » et 10 000 ménages dans la composante « travaux à haute intensité de main d'œuvre ». Les transferts monétaires à ces ménages ont commencé en novembre 2023.

II.3. Perspectives macroéconomiques 2025-2027

Les perspectives macroéconomiques demeurent positives, sous réserve d'un environnement extérieur favorable. La mise en œuvre de la SND30 devrait se poursuivre avec un accent sur le

développement industriel nécessaire pour opérer une transformation structurelle profonde de l'économie nationale et soutenir la croissance.

Le secteur pétrolier, qui représente environ 6% du PIB, devrait rester sur une tendance baissière, en lien avec le recul de la production des hydrocarbures (pétrole et gaz naturel). Les projections tablent sur une baisse de 0,4% en 2025 et 9,3% en moyenne sur la période 2026-2027. Quant au secteur non pétrolier, il devrait continuer à tirer la dynamique de croissance globale, avec une progression de 4,6% en 2025 et une moyenne de 4,7% sur la période sous-revue. Sur le plan sectoriel, cette croissance devrait notamment être tirée par les bonnes performances envisagées dans : (i) le secteur agricole, grâce à la mise en œuvre du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), ainsi que la facilitation de l'accès aux intrants agricoles. (ii) les industries manufacturières en raison d'une amélioration de l'offre énergétique, du fait de l'entrée en production du barrage de Nachtigal ; (iii) les BTP en lien avec la poursuite de la mise en œuvre des grands projets d'investissements.

Pour ce qui est des prix, l'inflation devrait progressivement décélérer, passant de 7,0% en 2024 à 4,0% en 2025, pour revenir à un niveau proche du seuil communautaire de 3% de la CEMAC sur la période 2026-2027.

S'agissant du secteur extérieur, les projections indiquent une réduction du déficit du compte courant. Ce déficit passerait de 3,3% du PIB en 2024 à 2,3% en 2025 et à 2,5% en moyenne sur la période 2026-2027. Cette amélioration s'explique, entre autres, par l'accroissement des exportations des produits transformés et des transferts de la diaspora.

CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Ce chapitre présente la situation résumée de l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2023. Il décline ensuite les résultats budgétaires pour les trois premiers mois de l'exercice 2024. Il traite enfin de la proposition de révision de la loi de finances initiale 2024, dans la perspective d'un collectif budgétaire.

I. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2023

Cette section présente l'exécution des ressources et des charges du budget de l'État à fin 2023. Elle présente également le déficit budgétaire qui en résulte et les modalités de son financement.

I.1. Mobilisation des ressources du budget de l'État

En 2023, les ressources du budget de l'État ont été mobilisées à hauteur de 6 233,4 milliards (dont 46,6 milliards des ressources des CAS), pour des prévisions de 6 726,9, soit un taux d'exécution 92,7%.

Tableau 2 : Ressources du budget de l'État pour l'exercice 2023

RUBRIQUES	L.F.I.	L.F.R.	Réalizations		Variation 2023/2022		Taux d'exécution
	2023	2023	Année 2022	Année 2023			(en %)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(en valeur)	(en %)	(d) / (b)
A- RECETTES BUDGETAIRES (I+II)	4 676,5	4 780,5	4 497,4	4 981,9	484,5	10,8	104,2
I- Recettes internes (1+2)	4 585,5	4 679,5	4 393,2	4 842,5	449,4	10,2	103,5
1-Recettes pétrolières (i+ii)	807,0	841,8	973,8	877,0	-96,8	-9,9	104,2
2- Recettes non pétrolières (2.1+2.2)	3 778,5	3 837,7	3 419,3	3 965,5	546,2	16,0	103,3
2.1- Recettes fiscales (a+b)	3 528,1	3 568,4	3 187,0	3 644,6	457,6	14,4	102,1
a- Recettes des impôts et taxes	2 523,4	2 594,7	2 285,9	2 622,0	336,1	14,7	101,1
b- Recettes douanières	1 004,7	973,7	901,2	1 022,6	121,5	13,5	105,0
2.2- Recettes non fiscales	250,4	269,3	232,3	320,9	88,6	38,1	119,2
II- Dons	91,0	101,0	104,2	139,4	35,2	33,8	138,0
B- EMPRUNTS	1 598,3	1 862,1	1 416,4	1 204,9	-211,5	-14,9	64,7
Ressources du budget général (A)	6 274,8	6 642,5	5 913,8	6 186,8	273,1	4,6	93,1
Ressources des CAS (B)	70,3	84,4	68,2	46,6	-21,6	-31,7	55,2
Ressources du budget de l'État (A)+(B)	6 345,1	6 726,9	5 982,0	6 233,40	251,4	4,2	92,7

Source : MINFI

I.1.1. Ressources du budget général

Les ressources du budget général comprennent les recettes internes, les emprunts et les dons. Sur une prévision annuelle révisée de 6 642,5 milliards, elles ont été mobilisées à hauteur de 6 186,8 milliards, soit un taux de réalisation de 93,1%. Comparativement à 2022, elles augmentent de 273,1 milliards (+4,6%).

Ces ressources comprennent, 4 981,9 milliards de **recettes budgétaires** réparties en recettes pétrolières (877,0 milliards), recettes non pétrolières (3 965,5 milliards) et dons (139,4 milliards) d'une part et, 1 204,9 milliards de **ressources de financement** (emprunts-projets, emprunts-programmes et emprunts sur les marchés des capitaux) d'autre part.

Les **recettes pétrolières** enregistrent une baisse de 96,8 milliards (-9,9%) par rapport au montant réalisé en 2022, du fait de la baisse de la production et des cours mondiaux. Toutefois, elles sont en dépassement de 35,2 milliards par rapport à la prévision annuelle révisée. Les recettes pétrolières se répartissent en 622,8 milliards de redevance SNH et 254,2 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières.

Les **recettes non pétrolières** sont composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Comparativement à 2022, elles sont en hausse de 546,2 milliards, du fait de l'accroissement de 457,6 milliards des recettes fiscales et de 88,6 milliards des recettes non fiscales. Par rapport à la prévision annuelle de 3 837,7 milliards, les recettes non pétrolières affichent un taux de réalisation de 103,3%.

I.1.2. Ressources des CAS

En 2023, la prévision des ressources des CAS était de 84,4 milliards, dont 24,4 provenant du budget général et 60 milliards des ressources propres des CAS. Sur ces 60 milliards, 46,6 milliards ont effectivement été mobilisés soit un taux de réalisation de 77,67%.

I.2. Exécution des charges du budget de l'État

En 2023, les charges du budget de l'État ont été exécutées à hauteur de 6 475,9 milliards contre 6 726,9 milliards des prévisions révisées, soit un taux d'exécution de 96,3%.

Tableau 3 : Les charges du budget de l'État (en milliards)

Libellés	LFI 2023	LFR 2023	Réalisation		Variation		Taux d'exécution
			2022	2023	en valeur)	(en %)	(%)
			(a)	(b)	(c)	(c/b)	(c/a)
A-Dépenses courantes	3 366,5	3 453,5	3 231,0	3 657,3	426,3	13,2	105,9
I - Dépenses de personnel	1 257,7	1 313,2	1 193,1	1 357,0	163,9	13,7	103,3
II - Biens et services	1 075,8	967,5	886,5	1 152,9	266,5	30,1	119,2
dont FINEX	107,2	107,2		151,7	NC	NC	141,5
III - Transferts et subventions	1 033,0	1 172,8	1 151,5	1 147,4	-4,0	-0,4	97,8
B-Dépenses en capital	1 169,7	1 142,2	1 278,8	1 117,8	-161,1	-12,6	97,9
I - Dépenses d'investissement sur RI	416,2	388,7	580,6	680,1	99,6	17,1	175,0
II - Participation	20,0	20,0	10,0	28,5	18,5	184,8	142,4
III - Réhabilitation / Restructuration	10,0	10,0	0,0	2,4	2,4	NC	24,4
IV - Financement extérieur	723,5	723,5	688,3	406,7	-281,5	-40,9	56,2
C - Dette publique	1 738,6	2 046,8	1 371,9	1 662,4	290,4	21,2	81,2
I - Dette publique intérieure	840,6	1 148,8	614,9	890,8	276,0	44,9	77,5
II - Dette publique extérieure	898,0	898,0	757,0	771,5	14,5	1,9	85,9
Dépenses budgétaires (A+B+intérêts)	4 810,1	4 872,3	4 720,2	5 095,2	375,0	7,9	104,6
Charges du budget général (A+B+C)	6 274,8	6 642,5	5 881,8	6 437,4	555,7	9,4	96,9
Charges des CAS (D)	70,3	84,4	41,8	38,5	-3,3	-7,9	45,6
Charges du budget de l'État (A+B+C+D)	6 345,1	6 726,9	5 923,6	6 475,9	552,3	9,3	96,3

Source : MINFI/DGB (* ordonnancement)

I.2.1. Charges du budget général

Les charges budget de l'État comprennent les dépenses courantes (hors intérêts de la dette), les dépenses en capital ainsi que le service de la dette publique. En 2023, les charges totales ordonnancées s'élèvent à 6 437,4 milliards, soit un taux d'exécution de 96,9%. Par rapport à l'exercice 2022, elles sont en hausse de 555,7 milliards (9,4%) du fait des dépenses des biens et services et du service de la dette.

I.2.2. Charges des CAS

Les charges des CAS se sont établies à 38,5 milliards sur les 60 milliards prévus sur ressources propres soit un taux d'exécution de 64,2%.

I.3. Équilibre budgétaire et financement

I.3.1. Soldes budgétaires

Le tableau suivant présente la synthèse des ressources et dépenses budgétaires et ressort les différents soldes caractéristiques de l'exécution du budget.

Tableau 4 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)

RECETTES	MONTANT		DEPENSES	MONTANT
I. BUDGET GENERAL				
RECETTES INTERNES	4 922,7		DEPENSES COURANTES	3 977,5
Recettes fiscales brutes	3 644,6		Intérêts et commissions	320,2
<i>Dont remboursement des crédits TVA</i>	59,3		Dépenses de personnel	1 357,0
Recettes fiscales nettes	3 585,3		Biens et services	1 152,9
Recettes pétrolières	877,0		Transferts courants	1 147,4
Recettes non fiscales	320,9		DEPENSES EN CAPITAL	1 117,8
Total Recettes internes nettes	4 783,3		Financements extérieur	406,7
DONS	139,4		Ressources propres	680,1
Dons programmes	60,2		Participation/Restructuration	30,9
Dons projets	79,2		AUTRES DEPENSES	16,9
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0		Prêts nets	16,9
Recettes de privatisations			DEPENSES BUDGET GENERAL	5 112,2
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	4 922,7			
II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Comptes d'affectation spéciale	46,6		Comptes d'affectation spéciale	38,5
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT	4 969,3		TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	5 150,7
III – SOLDES				
	Montant		% du PIB	
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	-164,5		-0,6%	
SOLDE GLOBAL	-181,4		-0,6%	
SOLDE PRIMAIRE	138,8		0,5%	
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	-738,3		-2,5%	

Source : DGB

En 2023, le solde budgétaire est déficitaire de 181,4 milliards, soit 0,6% du PIB contre 2,5% du PIB en 2022. Par rapport à 2023, le déficit se réduit de 126,3 milliards. Le solde primaire est excédentaire de 138,8 milliards sur une prévision de 200,3 milliards, après un déficit de 97 milliards, tandis que le déficit du solde primaire non pétrolier s'est réduit de 332,6 milliards par rapport à 2022 pour s'établir à 738,3 milliards en 2023.

II. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE A FIN MARS 2024

Cette section présente l'exécution des ressources et des dépenses budgétaires, ainsi que la situation des soldes budgétaires pour le compte des trois premiers mois de l'exercice 2024.

II.1. Les ressources budgétaires

A fin mars 2024, les ressources budgétaires totales mobilisées s'élèvent à 1 461,5 milliards, en diminution de 76,9 milliards (-5,0%) par rapport aux prévisions trimestrielles de 2024. Elles présentent un taux de réalisation de 86,5% par rapport à l'objectif de la période, fixé à 1 690,0 milliards. Cette situation s'explique principalement par la contre-performance enregistrée dans la composante emprunts et dons.

Tableau 5 : Exécution des ressources budgétaires à fin mars 2024 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)

RUBRIQUES	L.F.	janv-mars 24	janv-mars 24	janv-mars 23	Ecart (e)=(c-b)	Taux de	Variation	
	2024	Prévisions	Réalisations	Réalisations		Réalisation	(c/d)	(c/d)
	(a)	(b)	(c)	(d)		(c/b) (%)	(abs)	(%)
A- RECETTES INTERNES	5093,3	1293,5	1195,2	1217,1	-98,2	92,4	-21,9	-1,8
I-Recettes pétrolières	809,5	202,4	167,4	249,1	-35,0	82,7	-81,7	-32,8
1-Redevance SNH	612,2	153,1	127,4	215,7	-25,6	83,2	-88,3	-40,9
2- IS pétrole	197,3	49,3	40,0	33,4	-9,4	81,0	6,6	19,8
II- Recettes non pétrolières	4283,8	1091,1	1027,9	968,0	-63,2	94,2	59,9	6,2
1- Recettes Fiscales	3968,3	1035,0	982,9	927,8	-52,1	95,0	55,0	5,9
a- Recettes des impôts et taxes	2888,4	785,0	767,5	700,6	-17,5	97,8	66,9	9,6
dont - IRPP	445,0	108,3	93,4	94,3	-14,9	86,2	-0,9	-0,9
- TVA	985,0	209,8	196,7	190,8	-13,1	93,7	5,8	3,0
- IS non pétrole	575,0	273,6	275,2	243,2	1,6	100,6	32,0	13,2
- Droits d'accises	354,8	90,9	88,1	80,5	-2,8	97,0	7,7	9,5
- Droits d'enreg.et timbre	184,1	35,1	46,9	31,1	11,8	133,7	15,8	50,8
- TSPP	180,0	44,2	43,0	39,9	-1,2	97,3	3,2	7,9
b- Recettes douanières	1079,9	250,0	215,3	227,2	-34,6	86,1	-11,9	-5,2
dont - Droit de douane import.	405,1	93,8	81,5	91,7	-12,2	86,9	-10,2	-11,1
- TVA import.	497,4	115,1	92,1	103,2	-23,0	80,0	-11,1	-10,7
- Droits d'accises import.	67,2	15,6	12,6	14,2	-3,0	81,0	-1,6	-11,5
- Droits de sortie	63,1	14,6	18,1	11,2	3,5	124,2	7,0	62,2
2- Recettes non fiscales	315,5	56,1	45,0	40,2	-11,1	80,2	4,8	11,9
B- EMPRUNTS ET DONS	1586,2	396,6	266,3	321,3	-130,3	67,1	-55,1	-17,1
- Prêts projets	907,2	226,8	67,4	119,3	-159,4	29,7	-51,9	-43,5

RUBRIQUES	L.F.	janv-mars 24	janv-mars 24	janv-mars 23	Ecart (e)=(c-b)	Taux de	Variation	
	2024	Prévisions	Réalisations	Réalisations		Réalisation	(c/d)	(c/d)
	(a)	(b)	(c)	(d)		(c/b) (%)	(abs)	(%)
- Dons	96,8	24,2	20,0	36,8	-4,2	82,5	-16,8	-45,7
- Appuis budgétaires	151,9	38,0	0,0	68,7	-38,0	0,0	-68,7	-100,0
- Émission des titres publics	350,0	87,5	47,7	36,5	-39,8	54,5	11,2	30,6
- Autres emprunts	80,3	20,1	131,2	60,0	111,1	653,5	71,2	118,7
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	6679,5	1690,0	1461,5	1538,4	-228,5	86,5	-76,9	-5,0

Source : MINFI

II.1.1. Recettes internes

Sur la période allant de janvier à mars 2024, les recettes budgétaires internes recouvrées sont de 1 195,2 milliards. Elles affichent ainsi un taux de réalisation de 92,4% par rapport à l'objectif de la période, fixé à 1 253,5 milliards. Cette sous-performance s'observe aussi bien sur les recettes pétrolières que les recettes non pétrolières.

Les recettes pétrolières recouvrées se chiffrent à 167,4 milliards à fin mars 2024. Par rapport à l'objectif de la période fixé à 202,4 milliards, elles enregistrent un taux de réalisation de 82,7% en raison de la baisse de la production nationale et du repli des cours mondiaux du pétrole.

Les recettes non pétrolières se situent à 1 027,9 milliards à fin mars 2024 contre un objectif de 1091,1 milliards arrêté pour la période, soit un taux de réalisation de 94,2%.

II.1.2. Emprunts et dons

Les emprunts et dons décaissés s'élèvent à 266,3 milliards à fin mars 2024 pour un objectif annuel de 1586,2 milliards, soit un taux de réalisation de 16,8%. Cette rubrique a été impactée par quelques décaissements des prêts-projets, des dons et des émissions des titres publics. Bien que le niveau de réalisation soit encore faible, il convient de relever que la mobilisation des emprunts et dons connaîtra une accélération au cours du second semestre de l'année. Cette accélération va se justifier par l'intensification du rythme d'exécution des projets d'investissement public sur financements extérieurs et des conclusions satisfaisantes des revues du PEF avec le FMI et les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF), nécessaires aux décaissements des appuis budgétaires.

S'agissant des émissions des titres publics, le Trésor a procédé au cours de cette période à des émissions nettes de 47,7 milliards, en hausse de 11,2 milliards (+30,6%) par rapport à la même période de 2023. Cette situation résulte des émissions de 179,4 milliards de Bons du Trésor Assimilables (BTA) et 22,1 milliards d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA), ainsi que des remboursements de 153,8 milliards de BTA échus. Le taux de réalisation des émissions des titres publics est de 54,5% par rapport aux 87,5 milliards d'objectif de la période.

II.2. Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires totales base ordonnancement se chiffrent à 1 468,4 milliards à fin mars 2024, soit un taux d'exécution de 22,0% par rapport à la loi de finances. Par rapport à 2023, ce taux d'exécution est stable.

Tableau 6 : Exécution des dépenses à fin mars 2024 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)

RUBRIQUES	L.F.	janv-mars 24	janv-mars 23	Taux de	Variation	
	2024	Réalisations	Réalisations	d'exécution	(c/b)	(c/b)
	(a)	(b)	(c)	(b/a) (%)	(abs)	(%)
DEPENSES						
I-Dépenses courantes hors intérêts	3662,4	699,4	587,5	19,1	111,9	19,0
Dépenses de personnel	1428,4	343,3	316,3	24,0	26,1	8,5
Dépenses de Biens & Services	1230,6	94,5	92,5	7,7	2,0	2,1
Transferts et pensions	1003,4	261,6	178,7	26,1	82,9	46,4
II- Dépenses d'investissement	1244,8	144,7	183,3	11,6	-38,5	-21,0
Sur financements extérieurs	604,0	67,8	100,2	11,2	-32,3	-32,3
Sur ressources propres.	600,8	75,6	74,6	12,6	1,0	1,4
Dépenses de restructuration	40,0	1,3	8,5	3,2	-7,2	-
III- Dépenses diverses à régulariser	0,0	79,7	42,4	-	37,3	88,1
IV- Prêts nets (Prêts-Remboursements)	0,0	0,0	0,0	-	0,0	-
V- Service de la dette publique	1772,3	544,6	652,9	30,7	-108,3	-16,6
Dette extérieure	947,3	253,2	224,2	26,7	29,0	12,9
Dette intérieure	825,0	291,4	428,6	35,3	-137,2	-32,0
dont - Amortissement et RAP	666,2	224,7	383,9	33,7	-159,2	-41,5
- Remboursement crédits de TVA	84,0	5,2	7,0	6,2	-1,8	-25,9
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	6679,5	1468,4	1466,0	22,0	2,4	0,2

Source : MINFI

II.2.1. Dépenses courantes hors intérêts

Les dépenses courantes hors intérêts augmentent de 111,9 milliards (+19,0%) en rythme annuel pour se situer à 699,4 milliards à fin mars 2024. Par rapport à la loi de finances, le taux d'exécution de ces dépenses est de 19,1%, contre 15,7% en 2023. Les principales composantes enregistrent les taux d'exécution de 24,0% pour les dépenses de personnel ; 7,7% pour les dépenses de biens et services ; et 26,1% pour les dépenses de transferts et subventions.

II.2.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 144,7 milliards à fin mars 2024 contre 183,3 milliards à fin mars 2023, soit une diminution de 38,5 milliards (-21,0%). Par rapport à la prévision annuelle, le taux d'exécution de ces dépenses est de 11,6%, contre 12,3% en 2023. Les principales rubriques de ces dépenses présentent des taux d'exécution de 11,2% pour les dépenses d'investissement sur financements extérieurs ; 12,6% pour les dépenses d'investissement sur ressources propres ; et 3,2% pour les dépenses de restructuration.

II.2.3. Service de la dette publique

Le service de la dette publique se situe à 544,6 milliards à fin mars 2024 contre 652,9 milliards à fin mars 2023, soit une diminution de 108,3 milliards (-16,6%). Par rapport à la prévision annuelle, son taux d'exécution est de 30,7%, contre 45,8% en 2023. Au niveau des principales rubriques, les taux d'exécution sont de 26,7% pour le service de la dette extérieure et 35,3% pour le service de la dette intérieure.

II.3. Les soldes budgétaires

À fin mars 2024, reflétant les recettes et dons encaissés, et les dépenses exécutées, les soldes budgétaires (nets des remboursements de crédits de TVA) se présentent comme suit : le solde global se situe à 191,9 milliards, tandis que le solde primaire et le solde primaire non pétrolier s'établissent respectivement à 286,2 milliards et 118,8 milliards.

Tableau 7 : Soldes budgétaires (En milliards de FCFA)

LIBELLES	Loi de Finances 2024 (1)	Résultats à fin mars 24 (2)	Écart P/R à la loi de finances (2)-(1)
I- Recettes totales	5093,3	1195,2	-3898,1
1-Recettes pétrolières	809,5	167,4	-642,1
2-Recettes non pétrolières	4283,8	1027,9	-3255,9
II- Dons	96,8	20,0	-76,8
III- Dépenses primaires, Finex & Prêts nets	4907,2	923,8	-3983,4
1- Dépenses courantes hors intérêts	3662,4	699,4	-2963,0
2- Dépenses en capital	1244,8	144,7	-1100,0
3- Dépenses diverses à régulariser	0	79,7	79,7
4- Prêts nets (Prêts-Remboursements)	0	0,0	0,0
IV- Remboursement crédits de TVA	84,0	5,2	-78,8
V- Intérêts de la dette publique	297,1	94,3	-202,8
VI- SOLDE PRIMAIRE (VI = I+II-III-IV)	198,9	286,2	87,3
VII- SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER (VII = VI-Recettes pétrolières)	-610,6	118,8	729,4
VIII- SOLDE GLOBAL (NET) (VIII = I+II-III-IV-V)	-98,2	191,9	290,1

Source : MINFI

III. LES GRANDES LIGNES DU BUDGET DE L'ÉTAT 2024 REVISÉ

Le projet de révision du budget de l'État pour le compte de l'exercice 2024 porte la dotation globale à **7 278,1 milliards** dont 7 212,5 milliards pour le budget général et 65,6 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale. Il est en augmentation de **538,0 milliards** en valeur absolue et **8,0%** en valeur relative par rapport à la loi de finances initiale 2024 (6 740,1 milliards).

III.1. Budget Général

Le budget général de l'État augmente de 533,0 milliards par rapport au niveau initial de 6 679,5 milliards ; soit un taux de variation de **+ 8,0%**.

III.1.1. Recettes internes et dons

Les recettes internes et dons révisés sont évalués à 5 235,0 milliards contre 5 190,1 milliards dans la LFI 2024, en hausse de 45,0 milliards (+ 0,9%). Les grandes catégories qui les composent sont les suivantes :

- **recettes pétrolières : 801,6 milliards** contre 809,5 milliards dans le budget initial, soit une baisse de 7,9 milliards (-1,0%), compte tenu de la baisse de la production du pétrole et du gaz, conjuguée à celle des cours mondiaux du pétrole ;
- **recettes fiscales : 3 998,7 milliards** contre 3 968,3 milliards dans le budget initial ; soit une augmentation de 30,4 milliards (+0,8%), liée à la prise en compte des réalisations effectives de 2023, plus importantes que les estimations faites en loi de finances initiale, ainsi qu'une augmentation de 0,2 point du taux de croissance nominal du PIB non pétrolier.
- **recettes non fiscales : 331,0 milliards** contre 315,5 milliards dans le budget initial, en augmentation de 15,5 milliards (+4,9%) ;
- **dons : 103,8 milliards contre 96,8 milliards** dans le budget initial, soit une augmentation de 7 milliards (+7,2%).

III.1.2. Charges du budget général

Les charges du budget général sont modifiées ainsi qu'il suit, par grands postes de dépenses :

- **les dépenses courantes** sont évaluées à 3 536,0 milliards contre 3 435 milliards dans le budget initial 2024, en augmentation de 101 milliards en valeur absolue et 2,9% en valeur relative. L'évolution à la hausse de ces dépenses, en dépit de la réduction des dépenses des biens et services de 81,5 milliards, s'explique par l'augmentation des dépenses salariales de 59,5 milliards, le relèvement de la subvention des carburants à la pompe de 74 milliards, et le renforcement des ressources affectées aux paiements divers à ENEO de 60 milliards. L'augmentation des dépenses salariales est justifiée par la prise en compte de la mesure de revalorisation des salaires et des allocations familiales. Celle de la subvention des carburants tient à l'adoption d'une nouvelle structure des prix ainsi qu'à la prise en compte des effets de la libéralisation des importations des hydrocarbures.
- **les dépenses d'investissement** se chiffrent à 1 424,1 milliards contre 1 472,1 milliards dans le budget initial, soit une baisse de 48 milliards en valeur absolue et 3,3% en valeur relative. Cette baisse est principalement tributaire de la diminution de 124 milliards des dépenses sur financements extérieurs en raison de la faible capacité d'absorption des projets FINEX. Les dépenses d'investissement sur ressources propres connaissent une augmentation de 76 milliards (+11,9%). Cette augmentation est affectée à la mise en œuvre des divers programmes de réformes dans le secteur de l'électricité (PforR (Programme for Results) et PARSEC (Programme d'Appui au Redressement du Secteur de l'Électricité)).
- **le service de la dette** augmente de 480 milliards passant de 1 772,3 milliards en loi de finances initiale à 2 252,3 milliards. Cette augmentation est liée à la revalorisation de la dotation dédiée à l'apurement des arriérés du Trésor à hauteur de 317 milliards et de la constitution d'une provision de 163 milliards destinée à la réduction de l'encours des BTA.

III.2. Budget des Comptes d’Affectation Spéciale

Le budget des CAS augmente de 5 milliards par rapport à la loi de finances initiale, où il était de 60,6 milliards. Cette augmentation est liée à la prise en compte du financement supplémentaire de 5,7 milliards apporté par la Banque Islamique de Développement dans le cadre du Programme de reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Toute chose qui porte le plafond du CAS dédié à 35,0 milliards, contre 30 milliards dans la LFI.

III.3. Équilibre budgétaire et financier du budget révisé 2024

III.3.1. Besoins de financement et de trésorerie

Le déficit budgétaire qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l’Etat en 2024 se chiffre à **137,9 milliards** contre **125,4 milliards** en loi de finance initiale ; soit une augmentation en valeur absolue de **12,5 milliards**.

Les autres besoins auxquels l’État devra faire face se présentent comme suit :

- **amortissement de la dette (structurée) : 1 291,5 milliards** contre 1 128,5 milliards en loi de finances initiale ;
- **remboursement des crédits de TVA : 84 milliards** comme en loi de finances initiale ;
- **paiement d’arriérés : 537,0 milliards** contre 220 milliards en loi de finances initiale ;
- **sorties nettes de fonds des correspondants :19,7 milliards** comme en loi de finances initiale ;

Au total, les besoins de financement de l’État en 2024 se situent à **2 070,1 milliards** contre **1 577,7 milliards** en loi de finances initiale ; soit une augmentation de 512,4 milliards.

III.3.2. Ressources de financement et de trésorerie

Pour combler ses besoins de financement l’État entend mobiliser les instruments ci-après :

- **prêts projets : 783,2 milliards** contre 907,2 milliards en loi de finances initiale ;
- **appuis budgétaires du PEF : 235 milliards** contre 134,0 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation de 101,0 milliards ;
- **financements exceptionnels des bailleurs : 165,6 milliards** contre 22,1 milliards dans la loi de finances initiale, en augmentation de 143,5 milliards ;
- **émission des titres publics : 280 milliards** contre 375 milliards dans loi de finances initiale ; soit une baisse de 95 milliards ;
- **financement bancaire : 522,4 milliards** contre 55,4 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation de 467 milliards. Ces ressources supplémentaires seront levées auprès du système bancaire extérieur pour l’apurement des restes à payer du Trésor.

Tableau 8 : Tableau d'équilibre budgétaire (En milliards de FCFA)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
I. BUDGET GENERAL			
RECETTES INTERNES	5 235,0	DEPENSES COURANTES (Titre 2,3, 4 et 6, hors études et transferts en capital)	3 856,1
Recettes fiscales brutes	3 998,7	Intérêts et commissions bruts	320,1
<i>dont remboursement des crédits TVA</i>	<i>84,0</i>	Allègement intérêts dette extérieure	0,0
Recettes fiscales nettes	3 914,7	Dépenses de personnel	1 487,8
Recettes pétrolières	801,6	Biens et services	921,8
Recettes non fiscales	331,0	<i>Dont Études et maîtrise d'œuvre lié à l'investissement</i>	<i>16,8</i>
Total Recettes internes nettes	5 047,3	Transferts courants	1 126,4
DONS	103,8	<i>Dont transferts en capital au CTD et EP</i>	<i>163,1</i>
Dons programmes	65,7	<i>Dont subventions versées aux CAS</i>	<i>15,0</i>
Dons projets	38,1	DEPENSES EN CAPITAL (Titre 5)	1 424,1
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	Financements extérieur	707,3
Recettes de privatisations		Ressources propres	676,8
<i>Prélèvements sur les recettes au profit du Fonds spécial de solidarité national pour la lutte contre le Coronavirus</i>	<i>0,0</i>	Participation/Restructuration	40,0
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	5 151,0	AUTRES DEPENSES	0,0
		Prêts nets	0,0
		DEPENSES BUDGET GENERAL	5 280,3
II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Comptes d'affectation spéciale	56,9	Comptes d'affectation spéciale	65,6
<i>Dont Fonds Spécial reconstruction Extrême-Nord, Nord- Ouest et Sud- Ouest</i>	<i>26,3</i>	<i>Dont Fonds Spécial reconstruction Extrême- Nord, Nord- Ouest et Sud- Ouest</i>	<i>35,0</i>
<i>Dont subventions de l'État</i>	<i>15,0</i>		
<i>Fonds de concours JAPON</i>	<i>2,0</i>	<i>Autres Comptes d'Affectation Spéciale</i>	<i>30,6</i>
<i>Autres Comptes d'Affectation Spéciale</i>	<i>30,6</i>		
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT	5 193,0	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	5 330,9
III - SOLDES			
	Montant	% du PIB	
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	-137,9	-0,4	
SOLDE GLOBAL	-137,9	-0,4	
SOLDE DE REFERENCE DE LA CEMAC	-224,1	-0,7	
SOLDE PRIMAIRE NON PÉTROLIER	-610,7	-2,0	

Source : DGB

CHAPITRE III : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES

Ce chapitre présente les enjeux et les priorités qui constituent les orientations pour le triennat 2025-2027, lesquelles découlent de la Stratégie Nationale de Développement (SND30) qui constitue le cadre de référence en matière de planification des politiques de développement à mettre en œuvre entre 2020 et 2030. Il s'articule autour de deux points, à savoir l'état de mise en œuvre de la SND30 et les orientations stratégiques pour le triennat 2025-2027.

I. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA SND30

La SND30 vise principalement à implémenter les réformes et actions, en vue de favoriser la transformation structurelle de l'économie camerounaise. Ces réformes portent notamment sur l'achèvement des grands projets en cours, l'orientation de la commande publique vers le secteur productif local, la prise en compte des modes de financement alternatif dans la construction des infrastructures, et un meilleur adressage des dépenses de maintenance et d'entretien pour améliorer leur fonctionnalité.

Durant les quatre premières années de mise en œuvre de la stratégie nationale, le Gouvernement a implémenté un ensemble de réformes et d'actions qui ont permis d'obtenir des résultats :

I.1. En matière de croissance économique et transformation structurelle

Les actions menées ont permis de restaurer le niveau de croissance d'avant la crise de la Covid. La dynamique actuelle reste toutefois en deçà du profil préconisé par la SND30 qui vise un taux de croissance annuel moyen de 8% dans l'optique de permettre au pays d'accéder au stade de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Jusqu'ici, le niveau de croissance de l'économie camerounaise se situe de manière structurelle entre 3 et 4%.

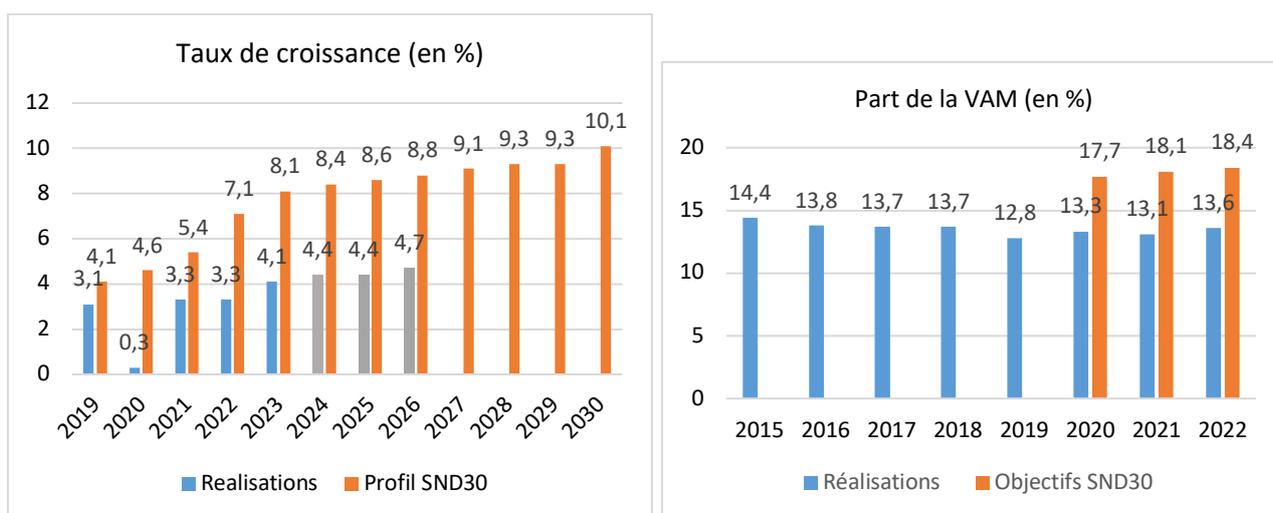
La transformation structurelle de l'économie depuis 2019 est globalement positive. Toutefois, les résultats des actions menées dans l'optique d'accroître la part du secteur secondaire dans l'économie ne sont pas encore suffisants pour permettre d'atteindre les objectifs de la SND30. Celle-ci envisage de porter la part de la Valeur Ajoutée Manufacturière à 36,8% à l'horizon 2030.

S'agissant du volet énergétique, l'objectif de la SND30 est de porter les capacités totales installées à 5 000 MW à l'horizon 2030. À cet effet, les capacités installées ont été portées de 1528 MW en 2020 à 2 528 MW en 2024, à la faveur de la mise en service des barrages de Lom Pangar, Memve'le, et Mekin.

Pour ce qui est du renforcement du réseau routier, certains grands projets ont été mis en service entre 2021 et 2023, comme l'autoroute Kribi-lolabe, la première phase de l'autoroute Yaoundé-Douala et le raccordement au réseau urbain de Yaoundé par Nkolbisson, et à la Nationale 3 par Boumnyébel.

Les graphiques suivants montrent l'évolution de la croissance du PIB réel et de la part du secteur secondaire dans le PIB.

Graphique 1 : Comparaison des réalisations et des perspectives de croissance du profil de la SND30 et évolution de la part de la Valeur Ajoutée Manufacturière dans le PIB



Source : Comptes nationaux 2022, SND30 et prévisions TOFE

I.2. En matière de développement du capital humain et d'emploi

Depuis 2020, un ensemble d'actions a été mené afin d'améliorer la qualité du capital humain et l'employabilité des jeunes diplômés. Dans le secteur de l'éducation, un accent a été mis sur le renforcement du ratio d'encadrement ainsi que des capacités d'accueils. A cet effet, des vagues successives de recrutement des enseignants du primaire (12 000 sur la période 2020-2023) ont été réalisées afin de diminuer le ratio élève/enseignant. En conséquence, le pourcentage des écoles primaires publiques de plus de 100 élèves et qui ont au moins trois enseignants payés par l'Etat est passé de 43% en 2019 à 66,1% en 2022.

Pour ce qui est du cycle secondaire technique et de la formation professionnelle, les capacités d'accueil ont été accrues comme l'indique le nombre de centres de formations professionnelles, passé de 1 472 en 2020/2021 à 1 822 en 2022/2023 dont 1 523 centres de formation privé (83,6%). De même, le nombre de filières professionnalisantes développées dans l'enseignement secondaire et dans le supérieur technique est passé de 74 en 2020 à 250 en 2022. Les nouvelles filières de formation créées concernent entre autres la pêche, la boulangerie-pâtisserie, la charcuterie, la bureautique-sténotypie, la tannerie, maroquinerie, etc.

Concernant le cycle supérieur, la loi portant orientation de l'enseignement supérieur a été promulguée en 2023. Celle-ci place la professionnalisation comme principal objectif de l'enseignement supérieur, et promeut la recherche développement via les partenariats universités-entreprises.

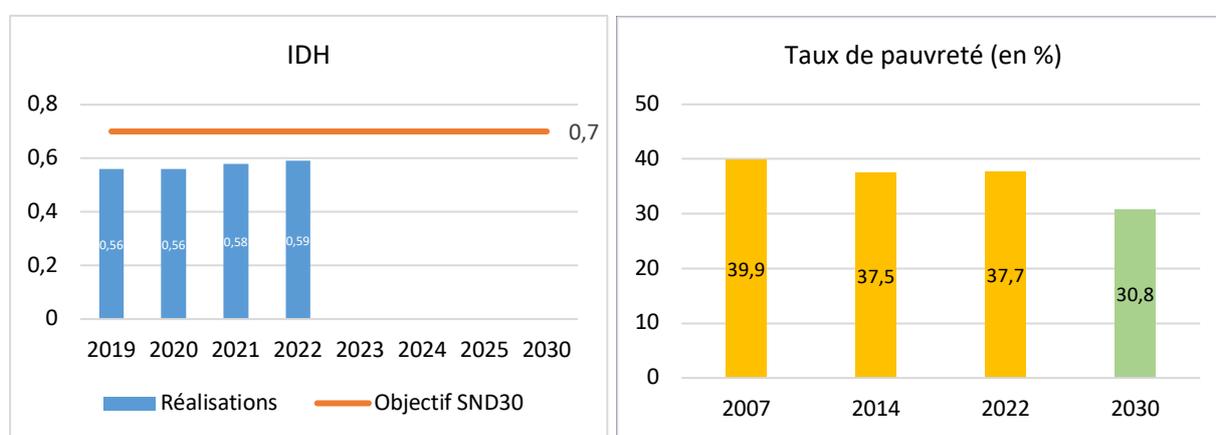
Dans le secteur de la santé, le Gouvernement a poursuivi le renforcement des plateaux techniques des structures sanitaires publiques à travers le pays. Des stocks importants d'équipements tels que les scanners, les générateurs de dialyse, les unités de traitement d'eau et les tablettes de dialyse ont été acquis et distribués. Par ailleurs, la phase pilote de la CSU a été lancée en avril 2023 dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Est. Le panier de base des soins pour cette phase inclut particulièrement la vaccination des enfants, l'insuffisance rénale, le VIH-sida et les hépatites entre autres. Au titre des réalisations, plus de 1 052 849 personnes ont été

définitivement enrôlées dans le dispositif CSU en fin 2023. Par ailleurs, huit centres hospitaliers Régionaux ont été construits et sont fonctionnels.

S'agissant des transferts sociaux, plus de 98 500 ménages ont reçu des transferts entre fin 2022 et mi 2023 par le projet « filets sociaux adaptatifs » initié en 2022 et plus de 1 496 projets ont été sélectionnés et financés en 2023 dans le cadre de l'implémentation du Plan Triennal Spécial Jeunes (PTS-Jeunes).

Malgré ces efforts, le niveau de l'indice de développement humain (IDH) du Cameroun bien qu'en nette progression, n'est pas encore sur une dynamique optimale. En effet l'IDH du Cameroun est passé de 0,560 en 2020 à 0,587 en 2022. L'objectif de la SND30 est d'atteindre un niveau d'IDH égal à 0,70 à l'horizon 2030. Par ailleurs, le niveau de pauvreté demeure encore une préoccupation dans la mesure où son incidence en 2022 est de 37,7%, nettement au-dessus de la cible de la SND30 qui est de 30,8%. Le graphique suivant présente la dynamique de ces indicateurs.

Graphique 2 : Dynamique de l'IDH et du taux de pauvreté



Source : Rapport sur le développement humain 2022 et INS

1.3. En matière de gouvernance

Au rang des réformes conduites dans le domaine de la gouvernance économique et financière, le Gouvernement a conclu en juillet 2021 des accords triennaux avec le FMI au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC) dans l'optique d'améliorer la soutenabilité des finances publiques du pays. Toutes les revues conduites avec ce partenaire sont concluantes, traduisant ainsi une mise en œuvre satisfaisante des réformes engagées. De même, le dernier rapport de l'Indice mondial de transparence des dépenses fiscales (GTETI) classe le Cameroun comme le 5^{ème} pays africain et le 25^{ème} dans le monde. Le rapport PEFA montre également que la moyenne globale du pays est passée de 1,74 en 2017 à 1,98 en 2023 en matière de gestion des finances publiques.

Pour ce qui est de la gouvernance politique et administrative, un ensemble de textes législatifs et réglementaires a été élaboré, adopté et promulgué dans l'optique d'accélérer le processus de décentralisation, notamment la signature des décrets relatifs à l'exercice des compétences transférées aux Régions.

I.4. Défis à relever

Les défis à relever sont multiples ; il s'agit entre autres de :

- **assurer l'équilibre financier du secteur énergétique** : Le gouvernement devra faire face en même temps aux préoccupations d'amélioration de l'offre de l'énergie et de restauration de l'équilibre financier du secteur ;
- **internaliser la préférence nationale dans la commande publique et les habitudes de consommation** ;
- **intensifier la production locale des produits de première nécessité** afin de réduire le déficit de la balance commerciale, améliorer les capacités de résilience de l'économie et renforcer la sécurité alimentaire du pays ;
- **accélérer la réforme foncière** pour permettre une opérationnalisation rapide des projets de développement industriel de manière générale et des projets agro-industriels de manière spécifique ;
- **améliorer les mécanismes de redistribution et de soutien aux couches les plus défavorisées** pour réduire les inégalités ;
- **poursuivre la modernisation de l'administration publique et réduire le train de vie de l'État** ; Toutes les actions doivent viser l'amélioration des performances de l'administration publique ainsi que l'éthique dans l'exercice du service public.

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES

Cette section définit au niveau global et sectoriel, les orientations stratégiques à partir desquelles seront déclinées les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre entre 2025 et 2027.

II.1. Orientations globales

Il s'agit des orientations stratégiques qui guideront l'action du Gouvernement en vue de mettre le pays en position d'atteindre ses objectifs de développement. Les principales mesures viseront à renforcer le développement du secteur productif et industriel en particulier.

Dans cette optique, le Gouvernement travaillera à :

- l'accroissement significatif de la production locale et la dynamisation du dispositif de soutien à la politique d'import/substitution et de promotion des exportations ;
- le renforcement de l'accès des populations aux infrastructures et services sociaux de base ;
- la poursuite du processus de décentralisation et d'amélioration du cadre global de gouvernance.

Plus précisément, il s'agira de :

Poursuivre l'opérationnalisation du P2I et l'implémentation du PIISAH : Dans le cadre du P2I, les activités d'aménagement des sites pour l'implantation des usines dans la zone industrialoportuaire de Kribi seront réalisées à partir de 2025. Pour ce qui est du PIISAH, l'Etat démarrera la mise en œuvre du projet « plaine centrale » et poursuivra les activités de désenclavement des bassins de production.

Promouvoir l'accès aux équipements de production ainsi qu'une meilleure orientation de la commande publique vers la production locale. Le but sera de disposer d'un secteur productif local capable de transformer une part plus importante du bois produit avant 2028 qui constitue l'année d'entrée en vigueur de la réforme CEMAC visant l'interdiction de l'exportation du bois en grumes. Dans ce cadre, la commande publique en termes de mobilier sera davantage adressée à l'industrie locale de bois.

II.2. Orientations sectorielles

III.2.1. Transformation structurelle

Les orientations stratégiques pour le prochain triennat dans le domaine de la production sont les suivantes :

Dans le secteur des Infrastructures, la priorité sera accordée à l'optimisation des coûts de construction des infrastructures, la maintenance des infrastructures déjà construites et la promotion des financements alternatifs.

En particulier dans le domaine des routes, le Gouvernement entend porter le linéaire de routes bitumées de 9 885 km en 2023 à 11 300 km en 2027. La réalisation de cet objectif passe par le soutien à la construction d'une usine de production du bitume.

En outre le gouvernement entend mettre un accent sur la réduction du déficit énergétique. La capacité installée de l'énergie sera portée de 1 978 MW en 2024 à 2 800 MW, grâce à des mesures visant la restauration de l'équilibre financier du secteur et le renforcement de son attractivité pour les investisseurs.

De manière plus précise, l'accent sera mis sur la réalisation des projets ci-après :

- Démarrage de la construction des Autoroutes Yaoundé - Nsimalen (Section urbaine), Yaoundé-Douala (phase 2) ;
- Démarrage de la construction des routes Ngaoundéré-Garoua, Ebolowa-Akom 2-Kribi, Ring road, Mora-Dabanga-Kousseri ; Maroua -Moutourwa, pénétrante Nord de Yaoundé ;
- Démarrage du Projet de construction du BRT de Douala ;
- Programme C2D de développement des capitales régionales,
- Projet de renouvellement de la section de chemin de fer Douala-Ngaoundéré ;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'urgence de redressement du secteur de l'électricité ;

- Démarrage des aménagements hydroélectriques de Manyu, Kikot, et Grand Eweng ;
- Démarrage du Mega-Projet d'adduction d'Eau Potable de Douala et ses environs ;
- Démarrage du projet d'intégration de l'eau issue de PAEPYS dans la ville de Yaoundé ;
- Poursuite des projets de Construction des logements sociaux ;
- Poursuite du projet d'accélération de la transformation numérique au Cameroun (PATNUC).

Dans le secteur rural, Les efforts du Gouvernement porteront principalement sur l'implémentation des mesures visant à accroître significativement la production des produits agricoles de grande consommation. L'objectif est de porter la production de riz de 140 710 tonnes en 2024 à 460 000 tonnes en 2027, et celle de poisson de 225 000 tonnes en 2024 à 600 000 tonnes en 2027. Les actions porteront principalement sur la mise en œuvre du PIISAH à travers notamment :

- La construction d'usine d'engrais chimique de grande capacité ;
- La poursuite du projet de développement des chaînes de valeur Élevage et pisciculture ;
- Le démarrage du projet d'aménagement de 15280 ha de périmètre hydro agricole dans l'Adamaoua ;
- Le démarrage du projet de développement de l'aquaculture ;
- Le démarrage du projet « plaine centrale » avec une première phase de 400 000 ha de terre agricole dans l'Adamaoua ;
- La poursuite des projets VIVA LOGONE, VIVA BENOUE et PROLAC ;
- Le démarrage du projet de développement de la chaîne de valeur du riz ;
- Le démarrage du projet d'aménagement de 10 000 ha de zone hydro-agricoles dans la localité de Logone Birni ;
- La construction et la réhabilitation des infrastructures de pêche.

En outre, la liste des essences d'exportation interdite sous forme de grume sera étendue, en lien avec les incitations à la transformation locale du bois afin de préparer l'économie à l'entrée en vigueur de la décision sous-régionale d'interdiction de l'exportation du bois en grumes fixée pour 2028. Par ailleurs, le Gouvernement entend organiser et suivre les actions des administrations dans le cadre de la Contribution Déterminée Nationale du Cameroun (CDN) en vue du respect des engagements internationaux sur les changements climatiques.

Dans le Secteur des Industries et Services, le Gouvernement entend faire passer la part de la Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) par rapport au PIB de 13,7% actuellement à au moins 15% à l'issue du triennat 2025-2027. Dans cette optique les priorités consisteront à :

- Poursuivre la réalisation des projets inscrits dans le Programme d'Impulsion Initiale (P2I) de la SND30 relevant de ce secteur notamment, l'extension des capacités d'ALUCAM,

l'aménagement de la zone industrielle de Kribi, le relèvement des capacités du Chantier Naval ;

- implémenter les projets devant permettre aux industries de la filière métallurgie et sidérurgie de disposer de matières premières suffisantes tels que la poursuite des travaux d'exploitation des minerais de fer de Kribi-Lobé, Mbalam-Nabeba et Bipindi – Grand Zambézi, concomitamment avec la construction des routes, des lignes de chemin de fer, ainsi que le terminal minéralier y associé ;
- mener des actions visant à tirer profit des opportunités qu'offre la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF) à travers l'opérationnalisation des zones économiques et des technopôles à l'instar du technopôle de Wasa baboké ;
- faciliter la mise en exploitation de l'usine de fabrication des carreaux de Kribi ;

III.2.2. Développement du capital humain

Dans le secteur de la Santé, le relèvement du plateau technique des structures hospitalières continuera d'être une priorité afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et de réduire la mortalité infantile et maternelle. Les mesures à prendre viseront principalement :

- la mise en service complète de tous les hôpitaux Régionaux construits dans le cadre du PLANUT ;
- la poursuite de l'implémentation de la Couverture Santé Universelle (CSU) en veillant à l'extension du dispositif dans les sept (07) autres régions du pays, après le Nord, l'Extrême-Nord et l'Est ;
- le renforcement de la lutte contre les maladies chroniques non transmissibles telles que le diabète, l'hypertension, les AVC, les cancers ;
- la mise en place d'un Système National d'Information et de Veille Sanitaire (SNIVS) pour une prise en charge plus efficace des événements de santé publique et des catastrophes ;
- le démarrage des travaux de construction de l'hôpital de Mfou, de l'hôpital Jamot et du CHU de Dschang.

Dans le Secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, l'objectif est de porter le taux net de scolarisation au secondaire général de 38,08% en 2022/2023 à 42% en 2026/2027. À cet effet, le Gouvernement entend intensifier la promotion de l'offre d'infrastructures scolaires au niveau local en poursuivant le transfert aux CTD des ressources liées aux compétences en matière d'éducation primaire et secondaire, notamment dans le cadre du Partenariat Mondial sur l'Éducation.

D'autre part et s'agissant des sous-secteurs enseignement supérieur et formation professionnelle, il est prévu :

- la construction de 13 établissements publics d'enseignement technique et professionnel d'ici 2027 ;

- le démarrage de la construction des universités récemment créées à Bertoua, Ebolowa et Garoua ;
- la réhabilitation et l'équipement des infrastructures dans les centres de formation professionnelle publics, et la mise en adéquation des programmes de formation avec les besoins en compétences du marché de l'emploi.

Dans le secteur de la protection sociale et des autres services sociaux, le Gouvernement envisage de porter le nombre moyen de ménages vulnérables bénéficiaires des transferts sociaux de 180 000 à 210 000 par an entre 2025 et 2027. Dans cette optique, le Gouvernement entend mettre en place un dispositif pour améliorer l'équité dans sa politique de soutien aux couches défavorisées. A cet effet, le Gouvernement compte achever la mise en place du Registre Social Unifié (RESUC) pour permettre aux programmes gouvernementaux de transferts sociaux directs (filets-sociaux adaptatifs, sous- programme de réduction de la pauvreté à la Base, projet SWEDD, etc.), de se déployer de manière plus intégrée et plus efficace.

Par ailleurs, il est prévu l'extension de la sécurité sociale aux champs matériels et personnels non couverts ainsi que l'achèvement des travaux de reconstruction et d'équipement des Centres de Réhabilitation des Personnes Handicapées de Yaoundé et de Maroua.

III.2.3. Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique

Dans ce domaine, les efforts du Gouvernement vont porter sur :

- les mesures tendant à la migration des acteurs économiques du secteur informel vers le secteur formel. Cela permettra une meilleure valorisation des acteurs concernés et un accroissement des emplois décents ;
- la transparence du marché de l'emploi et du travail va se poursuivre, à travers notamment l'édification d'un système de collecte des statistiques fiables et régulières, afin de mieux apprécier les progrès réalisés dans ce domaine.

III.2.4. Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État

Les priorités du Gouvernement dans ce secteur pour les trois prochaines années ont trait à :

- la poursuite du processus de décentralisation ;
- la poursuite de la veille sécuritaire couplée à la mise en œuvre des Programmes de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, et de l'Extrême- Nord ;
- la poursuite de l'implémentation du plan global des réformes des finances publiques, à travers notamment, la modernisation du système de passation des marchés et la dématérialisation des procédures de recouvrement des recettes non fiscales ;
- la mise en œuvre de la réforme sur la facturation électroniques dans le cadre de l'élargissement de l'assiette et de la sécurisation des recettes fiscales ;
- l'implémentation de la réforme sur l'établissement de la carte nationale d'identité ;

- la mise en production du progiciel SIGIPES II dans le cadre de l'intégration des dispositifs de gestion des carrières et de la solde des agents publics ;
- l'amélioration de la prise en compte des questions transversales (genre et des changements climatiques) dans tous les maillons de la chaîne de conception et de budgétisation des politiques publiques ;
- la mise en œuvre des mesures pour un déroulement harmonieux des échéances électorales à venir ;
- la réalisation des recensements (recensement général de la population et de l'habitat et recensement général de l'agriculture et de l'élevage)

En ce qui concerne l'amélioration de l'attractivité du pays pour les IDE, le Gouvernement entend développer une stratégie de suivi et de gestion active de la note souveraine du pays dans l'optique de la faire passer à B+ d'ici 2027. Par ailleurs, les réformes nécessaires à la clôture satisfaisante du programme économique et financier en cours, soutenu par le FMI seront implémentées.

De manière précise, les actions ci-après seront menées :

- Constitution/gestion d'un Parc Intercommunal d'Engins de Génie Civil et d'Hydraulique par le FEICOM ;
- Programme de Développement Économique et Social des Villes Secondaires Exposées à des Facteurs d'Instabilité (PRODESV2)
- Poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Accélération et à l'Approfondissement de la Décentralisation et du Développement Local au Cameroun (PAADD) ;
- Projet de Gouvernance locale, qui intensifiera les actions engagées dans le cadre du PNDP ;
- Opérationnalisation du SIGIPES 2 ;
- Poursuite de l'informatisation de la passation des marchés à travers le projet e-procurement.

CHAPITRE IV : PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2025 - 2027

I. SITUATION RECENTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE

En 2023, le déficit budgétaire primaire non pétrolier a poursuivi sa tendance baissière. Il s'est situé à 2,6% du PIB, après 3,9% en 2022. Ce déficit s'est contracté en dépit du dérapage de 1,7% du PIB observé sur les dépenses courantes, grâce à une mobilisation des recettes non pétrolières et des dons plus élevée que prévue dans la LFR ainsi que du fait d'une sous-exécution des investissements publics. Les recettes non pétrolières et les dons sont passés de 12,6 % du PIB en 2022 à environ 14,0 % du PIB en 2023, contre une cible 13,0% dans la LFR 2023. Un retard de 0,8% du PIB a été enregistré dans l'exécution des investissements par rapport au niveau de 3,9% du PIB prévu dans la LFR 2023, du fait de la faible performance des projets FINEX. Ces derniers ont enregistré un taux d'exécution de 56,2% en 2023.

Le ratio de la dette publique en pourcentage du PIB connaît une baisse. L'amélioration des soldes budgétaires a contribué à réduire la dette publique, qui passe de 46,3 % du PIB à fin 2022 à 44,5 % du PIB en fin 2023. Toutefois, les passifs conditionnels liés aux entreprises, aux établissements publics et aux partenariats publics privés connaissent une hausse, passant de 12,8 % en 2022 à 13,9 % du PIB en 2023.

En 2024, l'objectif de déficit budgétaire primaire non pétrolier a été révisé à la hausse de 0,1 point dans la proposition de budget révisé et se situe à 2,0 % du PIB, contre 1,9% en loi de finances initiale. Le niveau de mobilisation des recettes internes non pétrolières est projeté en augmentation de 0,2% du PIB, avec une pression fiscale qui passe de 13,4% du PIB en loi de finances à 13,6% dans la proposition de budget révisé. Cette augmentation tient compte des réalisations effectives de l'exercice 2023, plus élevées que les estimations considérées dans les projections initiales. S'agissant des dépenses, elles ont augmenté à hauteur de 0,7% du PIB dans la proposition de budget révisé. Ces nouvelles dépenses, au regard de l'insuffisance des recettes internes supplémentaires (0,2% du PIB), ont été prises en compte, grâce à l'ajustement du poste de dépenses des biens et services (0,1% du PIB) et des dépenses d'investissement sur financement extérieur (0,4% du PIB).

Sur la période 2025-2027, l'orientation globale de la politique budgétaire du Gouvernement continuera de reposer sur un effort de consolidation de la situation des finances publiques, en cohérence avec le Programme Économique et Financier conclu avec le FMI et le Pacte de convergence de la Sous-Région CEMAC, tout en soutenant la mise en œuvre des objectifs prioritaires de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).

En effet, le solde budgétaire primaire non pétrolier, partant d'un niveau estimé de 2,6% en 2023 à 2,0% du PIB en 2024, devrait poursuivre sa tendance baissière sur les trois prochaines années pour s'établir progressivement à 1,7% du PIB en 2025 ; 1,0% en 2026, puis à 0,7% du PIB en 2027. Dans le même temps, le solde budgétaire de référence de la CEMAC (plancher à -1,5% du PIB) continuera d'être respecté sur toute la période de projection, en passant d'un déficit de 0,3% du PIB en 2025 à un excédent de 0,1% en moyenne en 2026 et 2027, contre un solde de -0,7% du PIB en 2024.

Dans ce sens, les efforts visant la mobilisation des recettes internes non pétrolières plus importantes vont se poursuivre. De même le Gouvernement poursuivra les réformes essentielles visant une meilleure priorisation des dépenses publiques, ainsi que l'amélioration de leur efficacité socioéconomique et l'efficience, avec un accent particulier mis sur le relèvement progressif de l'enveloppe dédiée au financement des dépenses en capital.

Pour ce faire, la politique fiscale permettra d'augmenter progressivement le niveau des recettes internes non pétrolières de 13,6% du PIB en 2024 à 14,4% en 2027, avec des cibles intermédiaires de 14,0% du PIB en 2025 et 14,2% en 2026. Tandis que les dépenses primaires elles, seront contenues à 16,0% du PIB en 2025 contre 15,9% en 2024, avant de connaître une réduction considérable à 15,4% PIB en 2026 et 15,3% en 2027 du fait de la baisse des subventions de carburant et de la poursuite de la maîtrise de la croissance des dépenses de fonctionnement. Cependant, les dépenses en capital seront augmentées, passant de 4,5% du PIB en 2024 à 4,9% en 2025. Leur niveau est projeté à 5,1% du PIB en moyenne entre 2026 et 2027.

Sous ces perspectives, le stock de la dette publique continuera d'être maintenue en deçà du seuil de 50% du PIB entre 2025 et 2027.

Tableau 9 : Trajectoire des finances publiques 2025-2027

<i>Agrégats budgétaires</i>	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<i>Solde global (% PIB, base ord., dons compris)</i>	-1,1	-0,6	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3
<i>Solde primaire non pétrolier (% du PIB)</i>	3,9	2,6	-2,0	-1,7	-1,0	-0,7
<i>Solde budgétaire de référence CEMAC (% PIB)</i>	-3,0	-1,0	-0,7	-0,3	+0,1	+0,0
<i>Pression fiscale (%PIB)</i>	12,3	13,5	13,6	14,0	14,2	14,4
<i>Dépenses publiques (hors service de la dette, %PIB)</i>	16,6	16,4	15,9	16,0	15,4	15,3
<i>Ratio de soutenabilité de la masse salariale (% des Recettes fiscales nettes de crédits TVA)</i>	38,4	37,8	38,0	38,4	36,6	35,2
<i>Dette publique (%PIB)</i>	46,3	44,5	42,9	50,0	50,0	50,0

NB: Le niveau du stock de la dette de 2024 est à fin mars

Les développements ci-après explicitent les mesures de réforme concrètes en cours ou qui seront menées en matière de recettes, de dépenses et d'endettement afin de permettre la réalisation de ces objectifs de politique budgétaire.

I.1. Recettes internes non pétrolières

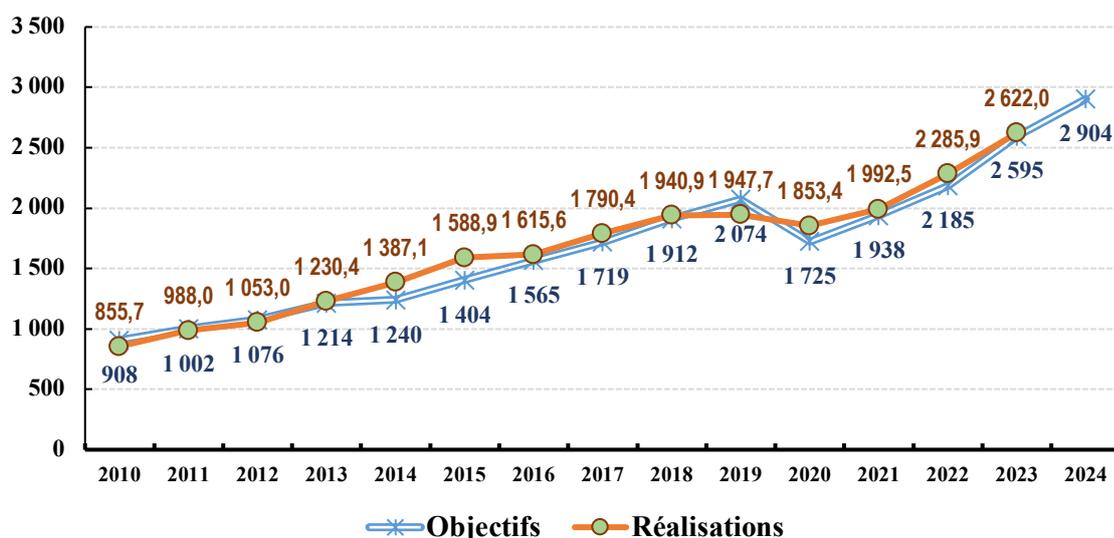
I.1.1. Fiscalité Interne

I.1.1.1. Situation de référence

a) Situation de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

Les recettes fiscales internes ont contribué à hauteur de 54,1% des recettes propres du budget de l'État en 2023, soit 2 622,0 milliards sur un total de recettes propres de 4 842,5 milliards.

Graphique 3 : Situation de la mobilisation des recettes fiscales de 2010 à 2023



Du point de vue de la structure fiscale, les recettes internes non pétrolières découlent principalement de la taxation de la consommation (51%), de l'imposition du revenu (36%) et du patrimoine (13%).

b) Situation de la fonction économique et sociale de l'impôt

En 2023, la politique fiscale a poursuivi l'objectif de soutien à la politique de développement économique, social et culturel de la Nation, tout en atténuant les répercussions de la crise Russo-ukrainienne. L'accent a été mis sur trois axes stratégiques : la promotion sociale, la relance économique et la promotion de l'import-substitution.

1. Mesures fiscales de promotion sociale

Dans un contexte d'inflation accrue, la préservation du pouvoir d'achat des ménages est restée une priorité. Outre les exonérations de TVA sur les biens de première nécessité (240 milliards FCFA en moyenne), la loi de finances 2024 a instauré :

- l'allègement de la base d'imposition des droits des mutations immobilières concernant les successions, partages, sorties d'indivision et donations entre vifs en ligne directe et entre époux, à travers la consécration d'un abattement de 50% appliqué sur la valeur mercuriale administrative servant de base pour la perception desdits droits, assorti d'une amnistie pour les mutations déclarées au courant de l'exercice 2024 ;
- la simplification de l'imposition des revenus exceptionnels dont le montant est supérieur au seuil du revenu passible du taux marginal de l'IRPP, à travers le réajustement de la base imposable désormais calculée sur le revenu net global, majoré du revenu exceptionnel net après abattement de 25%.

2. Mesures fiscales de relance économique

Au titre de la relance économique, la politique fiscale en 2024 a poursuivi les efforts d'amélioration du climat des affaires et de soutien aux entreprises à travers : l'institution d'une

procédure spéciale de transaction fiscale pour les créances émises avant le 31 décembre 2022 ; l'allègement de 15% à 10% du taux des droits d'enregistrement des cessions de fonds de commerce ; l'élargissement des possibilités de remises gracieuses de pénalités et de recours à la transaction fiscale ; l'ouverture de la possibilité de fractionner le paiement des droits d'enregistrement sur les baux emphytéotiques.

3. Mesures fiscales de promotion de la politique d'import-substitution

À la faveur de la loi de finances 2024, les tarifs des redevances domaniales ont été réajustés pour soutenir les entreprises agricoles, et certains produits importés concurrents de productions locales ont été assujettis au droit d'accises. Ces mesures s'inscrivent dans la continuité des avancées de la loi de finances 2023, qui a renforcé les incitations fiscales pour les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, promu la transformation locale par un abattement de l'acompte mensuel et de l'impôt sur le revenu pour certaines entreprises, et rationalisé le dispositif de promotion des boissons produites à partir de matières premières locales.

1.1.1.2. Défis de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

1. Rationaliser la dépense fiscale

Le coût global des dépenses fiscales au titre de l'exercice 2022 est estimé à 490,7 milliards, contre 439,6 milliards en 2021. Soit une augmentation de 10,4%. Le niveau de dépense fiscale demeure significatif dans un contexte de resserrement de la contrainte budgétaire de l'État. Elle représente 15,3% des recettes fiscales non pétrolières en 2022 et 1,8% du Produit Intérieur Brut (PIB) dudit exercice.

Dans un contexte de recherche d'optimisation des ressources budgétaires, la rationalisation de la dépense fiscale constituera un levier essentiel de la politique fiscale au cours des prochains exercices. Dans ce sillage, une étude sur l'efficacité de la loi de 2013 portant promotion de l'investissement privé est en cours, afin d'évaluer son impact et d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration.

2. Intégrer suffisamment l'économie informelle dans le système fiscal

Le secteur informel représente environ 30% du PIB national, pour une contribution fiscale inférieure à 5%. Les activités de ce secteur échappent à l'administration fiscale, affectant négativement le potentiel de recouvrement des recettes.

3. Améliorer la contribution des particuliers aux recettes fiscales

La contribution des particuliers aux recettes fiscales au Cameroun reste faible. Elle ne représente que 7% des recettes fiscales intérieures, contre 17% dans les pays de niveau de développement comparable (moyenne de 30 pays africains) et 24% dans les pays de l'OCDE. Cette situation contraste avec le fait que les ménages sont des agents à capacité de financement.

Ce constat a conduit à l'adoption de mesures correctives. La mise en œuvre effective de la déclaration annuelle récapitulative des contribuables non professionnels, prévue par la loi de finances 2021 et entrée en vigueur en 2024, constitue une étape cruciale pour améliorer la contribution des particuliers aux recettes fiscales.

4. Renforcer la protection des bases taxables

Cette exigence découle des menaces liées à la fraude et l'évasion fiscales, ainsi que la numérisation croissante des transactions économiques. La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales a conduit le Cameroun à densifier son réseau de conventions fiscales et à renforcer l'échange de renseignements à des fins fiscales avec de nombreux pays à travers le monde. En outre l'administration fiscale s'attèle à connaître la problématique des prix de transferts. S'agissant de la numérisation croissante des transactions économiques, synonyme de dématérialisation, elle entraîne des pertes de recettes du fait de leur faible captation par l'administration fiscale.

5. Maîtriser les risques liés à la transition numérique

Bien que la dématérialisation des procédures fiscales ait permis de renforcer la sécurisation des recettes collectées et d'améliorer l'élargissement de l'assiette fiscale, elle comporte des risques notamment : les problèmes de connectivité ; de sécurité du système informatique face aux cyberattaques ; d'adaptation des ressources humaines aux nouveaux métiers fiscaux.

Ces défis nécessitent une vigilance accrue et des stratégies adaptées pour optimiser la mobilisation des ressources dans un contexte de mutations économiques et technologiques rapides.

I.1.1.3. Orientations générales de la politique fiscale au titre du triennat 2025-2027

La politique fiscale au titre du triennat 2025-2027 vise l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales non pétrolières et la poursuite de l'amélioration de l'environnement fiscal des affaires.

1. L'amélioration de l'environnement fiscal des affaires et le renforcement de l'efficacité de l'Administration fiscale

L'amélioration du climat des affaires demeurera un axe stratégique de la politique fiscale du triennat 2025-2027, afin de renforcer la confiance des contribuables et des investisseurs, préalable indispensable à une mobilisation plus accrue des recettes fiscales sans pénalisation de la croissance. Elle s'articulera autour des objectifs ci-après :

- le renforcement des droits et garanties des contribuables ;
- l'amélioration de l'éducation fiscale et de la communication ;
- **la consolidation de la réforme de la déclaration récapitulative annuelle des particuliers.**

Outre les mesures relatives à l'amélioration du climat des affaires, celles ci-après permettront de renforcer l'efficacité de l'administration fiscale, notamment :

- la mise en place d'une structure intermédiaire entre la Direction des Grandes Entreprises et les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises d'une part, et d'autre part des Centres de fiscalité locale et de suivi des particuliers, de la fiscalité spécifique, ainsi que les centres de gestion et de suivi des organismes à but non lucratif (OBNL) ;

- la finalisation du processus d'automatisation du suivi du recouvrement de certains impôts et taxes, **à l'instar des droits d'enregistrement sur les actes judiciaires.**

Au titre de l'exercice 2025, les perspectives pour la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières s'appuieront sur les mesures ci-après :

2. En matière d'élargissement de l'assiette

- la mise en place d'un dispositif réformé de la fiscalité locale pour un financement optimal de la décentralisation ;
- la poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale à travers notamment la transposition de la nouvelle directive CEMAC sur la TVA (institution des taux réduits sur certains biens de premières nécessité) ;
- la poursuite du renforcement de la fiscalité environnementale, en droite ligne des engagements internationaux souscrits par le Cameroun ;
- **la rationalisation des mesures** d'optimisation du rendement de l'IRPP dans la catégorie de traitements et salaires, **consacrées par la loi de finances pour 2024 ;**
- le renforcement du recouvrement des arriérés fiscaux des entreprises publiques ;
- la poursuite de l'adaptation de la législation afin de mieux appréhender les transactions électroniques.

3. En matière de sécurisation des recettes

- la finalisation du processus d'automatisation du suivi du recouvrement de certains impôts et taxes, **à l'instar des droits d'enregistrement sur les actes judiciaires.**

4. En matière de contrôle et de lutte contre la fraude

- **la finalisation du dispositif de suivi électronique de la production et de la facturation des entreprises ;**
- **le suivi électronique des opérations de jeux de hasard et de développement ;**
- **la poursuite** du renforcement de l'encadrement des activités informelles ;
- le renforcement des obligations déclaratives et documentaires pour un meilleur encadrement des opérations de restructuration et autres opérations intra-groupe ;
- **la finalisation de la mise en œuvre du** mécanisme d'échange automatique de renseignement, et de la norme de déclaration pays par pays, dans le cadre de la poursuite de l'arrimage du dispositif interne aux standards internationaux de lutte contre les pratiques d'érosion des bases d'imposition.

5. En matière d'amélioration du climat fiscal des affaires

- l'allègement des modalités d'imposition des petites entreprises ;
- la poursuite de l'arrimage de la législation à la dématérialisation des procédures fiscales ;
- l'amélioration de l'éducation fiscale et de la communication.

I.1.2. Fiscalité de porte

I.1.2.1. Situation de référence

L'environnement économique en 2024 reste marqué par l'impact des chocs exogènes sur la vie économique nationale. Au plan douanier, les crises internationales et les relents du COVID-19 sont sources de perturbation des chaînes logistiques, de contraction du commerce extérieur et d'exacerbation des tensions inflationnistes sur le fret maritime international. Dans ce contexte, plusieurs leviers douaniers sont en vigueur au titre de la mise en œuvre des mesures nouvelles de soutien à la compétitivité, la relance et la croissance économique nationale.

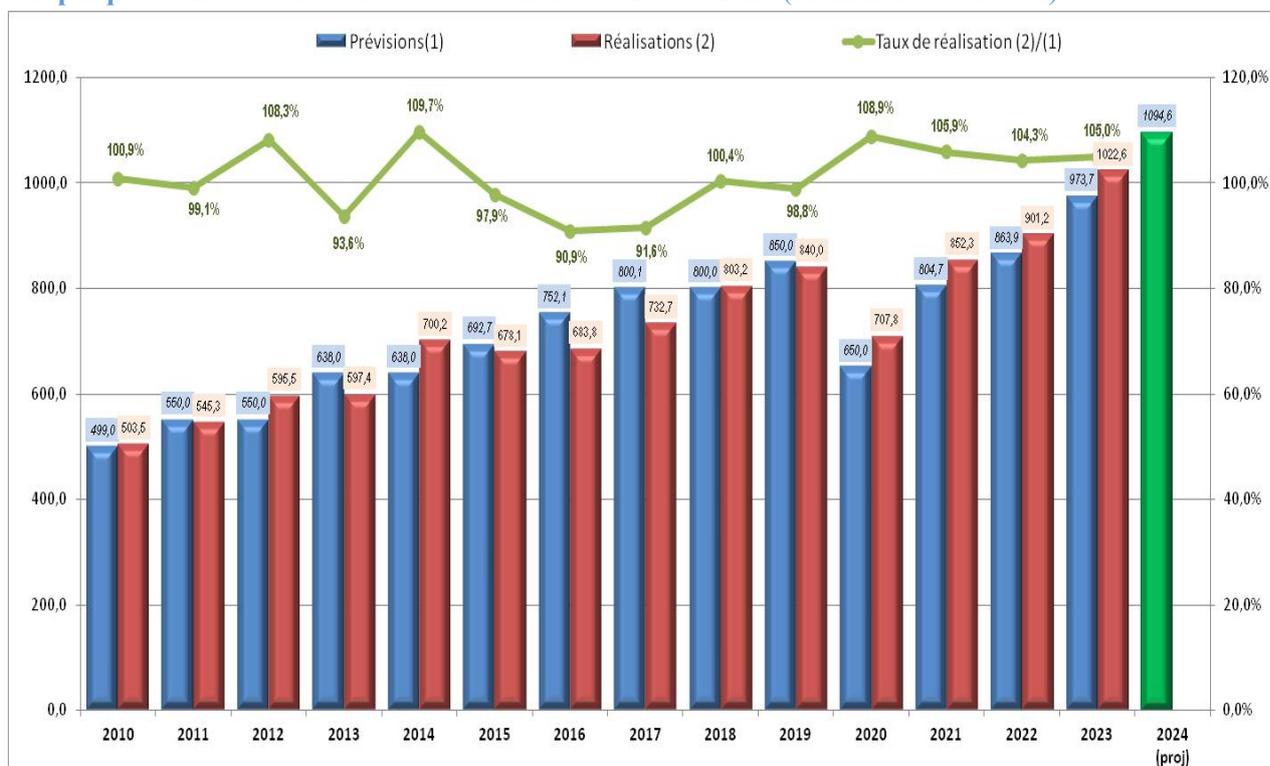
Pour l'essentiel, les politiques douanières au service de la relance économique portent sur :

- la contribution au financement de la Stratégie Nationale de Développement ;
- la promotion des investissements privés, la transformation structurelle et la diversification de l'économie à travers notamment l'accompagnement du processus d'industrialisation ;
- la valorisation des exportations, au service de l'accroissement des devises et de l'amélioration de la balance des paiements ;
- l'amélioration de l'environnement des affaires et la facilitation des échanges du commerce extérieur.

I.1.2.2. Situation de la mobilisation des recettes douanières

Les recettes douanières ont été mobilisées à hauteur de 1 022,6 milliards au titre de l'exercice 2023 et représentent 21,1% des recettes internes de l'État, contre 20,5% en 2022.

Graphique 4 : Évolution des recettes douanières de 2010 à 2024 (en milliards de FCFA)



Source : MINFI (réalisations 2010-2022), Données Cadrage (2024-2026), MINFI/DGD (prévisions 2010-2023)

1.1.2.3. Contraintes et difficultés

De nombreux facteurs endogènes et exogènes sont susceptibles d'influencer significativement la réalisation efficace des missions de la douane camerounaise, qui concilie les contraintes de sécurité nationale, de mobilisation optimale des ressources, de régulation de l'activité économique et de mise en évidence de sa mission économique. Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance de moyens logistiques de contrôle et de surveillance adaptés pour la lutte contre la fraude commerciale et la contrebande à l'instar des drones et des laboratoires d'analyses ;
- le rétrécissement des échanges formels avec le Nigéria et l'Afrique de l'Ouest, en raison de la persistance de l'insécurité dans les régions occidentales ;
- l'instabilité du cours du Naira qui entraîne une chute du niveau de perception des droits et taxes de douane sur les biens importés de ce pays ;
- le rétrécissement de l'assiette fiscale en rapport avec la mise en œuvre des Accords de Partenariat Économique (APE), la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) et les communautés économiques sous régionales (CEMAC et CEEAC).
- un changement progressif de la structure du commerce extérieur du Cameroun marqué par une augmentation progressive du volume des importations en provenance d'Asie présentant des valeurs moins élevées par rapport aux biens équivalents acquis en Amérique du Nord, avec pour corolaire une baisse des droits et taxes de douane liquidés sur les mêmes volumes de marchandises.

Tableau 10 : Principaux partenaires à l'importation du Cameroun en 2023 (Valeur des échanges en milliards de FCFA)

Rang	Pays Partenaires	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Poids (2023)
1	Chine	271,1	348,2	346,2	467,5	674,1	694,4	632,1	517,9	628,7	621,9	575,0	659,1	775,8	946,2	19,0%
2	Inde	64,6	83,7	131,6	163,2	109,3	129,0	94,1	108,9	115,2	124,3	163,4	280,2	530,1	577,5	11,6%
4	Etats-Unis	72,5	109,5	116,8	127,6	130,9	133,5	104,0	104,8	132,7	99,6	141,2	109,8	156,3	241,2	4,8%

1.1.2.4. Orientations de la politique douanière sur la période 2025-2027

Au regard de la situation de référence et des contraintes énumérées ci-dessus, l'Administration des Douanes mettra en œuvre des actions dans le cadre de la sécurité nationale, de la régulation de l'activité économique, de la facilitation du commerce extérieur, de l'amélioration du climat des affaires et de la mobilisation des ressources.

Relativement à la contribution à la sécurité nationale, l'Administration des Douanes en collaboration avec les autres administrations entend poursuivre le renforcement de son dispositif de surveillance aux frontières et dans le rayon des douanes, à travers notamment l'acquisition d'équipements et moyens modernes de contrôle, au regard des menaces nouvelles multiformes inhérentes à l'insécurité aux frontières et à la montée des activités illicites (contrebande, crimes organisés, contrefaçons, etc.).

Relativement au volet fiscal, la Douane mettra un accent particulier sur l'amélioration de la qualité de la prise en charge des marchandises, la maîtrise des bases de taxation (valeur, origine, espèce tarifaire) à travers notamment :

- le relèvement de la fiscalité sur les produits issus de la déforestation, notamment le bois en grumes et le cacao ;
- la recherche de niches de recettes et l'élargissement incident de la base imposable ;
- la poursuite de la politique de taxation des marchandises à l'exportation en fonction du degré de transformation locale ;
- la rationalisation de la dépense fiscale, en cohérence avec les objectifs des politiques publiques ;
- l'optimisation du recouvrement des recettes découlant de l'exécution des marchés publics et des importations des hydrocarbures ;
- l'intensification des contrôles après enlèvement des marchandises et des flux financiers y afférents, ainsi que la répression rigoureuse des fraudes commerciales et douanières ;
- le renforcement du contrôle de change dans le cadre de la lutte contre les transferts frauduleux de fonds.

En ce qui concerne le rôle de régulation de l'activité économique, il s'agira entre autres pour l'Administration des Douanes, de poursuivre les actions visant à consolider la mise en œuvre de la politique de l'import-substitution, la protection de l'espace économique national et l'amélioration du climat des affaires.

S'agissant spécifiquement de la politique de l'import-substitution, les actions de la Douane seront orientées vers :

- la consécration d'incitations douanières en faveur d'intrants de production dans les secteurs porteurs de croissance et de transformation structurelle, en vue de la résorption des vulnérabilités nationales ;
- la suppression des exonérations et le relèvement de la taxation sur les produits présentant des externalités négatives pour l'environnement et la santé, ainsi que de ceux pour lesquels le Cameroun dispose des capacités de production locale ;
- la mise en œuvre, de concert avec la Direction Générale des Impôts, d'une politique fiscale incitative et de promotion de l'utilisation des matières premières locales au détriment des importations ;

Pour ce qui est de la protection de l'espace économique national, l'action de la Douane sera basée sur :

- l'optimisation du dispositif de suivi par géolocalisation des marchandises en transit ;
- la mise en œuvre pertinente des mesures de sauvegarde des filières nationales naissantes, notamment celles prévues par l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- le renforcement du dispositif de surveillance du territoire national.

Dans le domaine de la facilitation du commerce extérieur et de l'amélioration du climat des affaires, la Douane se déploiera à travers :

- la poursuite de la réduction des coûts et délais de passage aux frontières, en liaison avec les autres organismes compétents et le Comité National de Facilitation des Échanges (CONAFE);
- le renforcement de la démarche partenariale, à travers le dialogue permanent avec toutes les parties pertinentes (secteur public/privé) à la frontière et la poursuite de la mise en œuvre du statut d'opérateur économique agréé ;
- la poursuite de la mise en œuvre effective des mesures prévues dans l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Échanges (AFE), notamment en ce qui concerne le statut d'Opérateur Économique Agréé (OEA).

I.1.3. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales comprennent toutes les recettes qui ne sont pas liées à un impôt. Dans la nomenclature budgétaire de l'Etat, ces recettes sont réparties en huit (08) catégories: (i) les droits et frais administratifs ; (ii) les ventes et accessoires de biens ; (iii) les ventes de prestation de services ; (iv) les loyers des immeubles et revenus des domaines ; (v) le droit de transit pétrolier ; (vi) les produits financiers à recevoir (dividendes et recettes assimilées) ; (vii) les cotisations aux caisses de retraite et protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des APU ; (viii) les amendes, condamnations pécuniaires et autres produits et profits divers.

I.1.3.1. Situation de référence

Les réformes menées par le Gouvernement pour améliorer le rendement des recettes non fiscales portent sur la recherche et l'identification des niches desdites recettes, le renforcement de leur suivi auprès des administrations sectorielles et la sécurisation desdites recettes. Ces réformes ont permis d'améliorer la performance de cette catégorie de recette. Ainsi, les recettes non fiscales sont passées de 158 milliards en 2019 à 321 milliards en 2023. La situation résumée du rendement de ces recettes est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 11 : Rendement des recettes non fiscales par grandes masses entre 2020 et 2023

Année	2020		2021		2022		2023	
	Obj	Réal	Obj	Réal	Obj	Réal	Obj	Réal
Recettes de services	22,5	18,2	47,6	38,7	52,3	53,8	75,5	57,4
Loyers des immeubles et revenus des domaines	6,2	5,0	8,5	6,9	6,7	6,8	7,9	15,6
Droits de transit pétrolier	45,4	36,8	38,5	31,3	35,6	36,5	45,2	39,4
Cotisations pour retraite	65,0	52,7	68,2	55,4	54,8	56,3	64,5	74,0
Autres recettes non fiscales	72,9	59,1	50,7	41,2	76,8	78,9	76,2	134,4
TOTAL	212,0	171,8	213,6	173,5	226,2	232,3	269,3	320,7

Source : MINFI

I.1.3.2. Contraintes et défis de la mobilisation

Les recettes non fiscales contribuent au budget de l'Etat d'en moyenne 200 milliards représentant environ 5% des recettes internes, malgré leur potentiel estimé à 600 milliards, soit 14% des recettes internes. Cette situation s'explique notamment par :

- la faiblesse des dispositifs actuels d'émission, de recouvrement et de sécurisation des RNF ;
- le non-respect du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable public ;
- la faiblesse du système de remontée et de consolidation des informations ;
- la non maîtrise de la carte des régies de recettes sur l'étendue du territoire ;
- l'insécurité dans certaines Régions qui entraîne des difficultés de recouvrement des RNF ;
- l'obsolescence des textes législatifs et réglementaires en matière de RNF.

1.1.3.3. Orientation de la politique de recouvrement des recettes non fiscales

En vue d'améliorer la gestion et la régulation des différents secteurs de l'économie nationale et d'optimiser incidemment la mobilisation des recettes non fiscales, les actions des pouvoirs publics porteront sur **la normalisation, la sécurisation et le renforcement du suivi de la collecte desdites recettes**. À cet effet, il est envisagé notamment : (i) l'élaboration d'un code général des recettes non fiscales ; (ii) la dématérialisation des dispositifs de collecte ; (iii) l'identification des nouvelles niches de recettes ; (iv) l'apurement des restes à recouvrer ; (v) le recensement de toutes les régies des recettes opérationnelles ; (vi) le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne d'émission et de recouvrement.

En somme, le recouvrement des recettes non fiscales au titre du triennat 2025-2027 sera orienté vers l'accroissement de leur mobilisation pour passer de 320 milliards en 2023 à 420 milliards en 2027.

I.2. Dépenses

Au cours du prochain triennat, l'État, bien que partiellement allégé du poids de la subvention des produits pétroliers, continuera à faire face à de nombreuses sollicitations budgétaires dans un contexte très contraint. En effet, quoique le montant des subventions soit en baisse en raison de la hausse des prix du carburant à la pompe, les autres postes de dépenses exigeront un important effort budgétaire de l'État. C'est le cas des dépenses courantes, notamment celles liées : (i) aux salaires des personnels, et à la prise en charge des dépenses sécuritaires ; (ii) du service de la dette. Par ailleurs, un effort conséquent sera consacré aux dépenses d'investissements pour répondre aux exigences de financement du développement en cohérence avec la SND-30.

I.2.1. Dépenses courantes

1.2.1.1. Dépenses salariales

1. Situation de référence

En 2023, les dépenses salariales ont été exécutées à hauteur de 1 230 milliards. Elles ont représenté 20,4% du budget de l'État et devraient se situer à 21,4% en 2024. Le ratio de soutenabilité de la masse salariale est de 37,0% et demeure au-dessus du seuil de 35%, fixé par la CEMAC dans le cadre des critères de convergence. Ces dépenses s'inscrivent dans une

tendance croissante en raison du caractère rémanent des salaires, des recrutements et de divers avantages de carrière.

L'apurement de la dette salariale demeure une préoccupation pour le Gouvernement. Au 1er janvier 2023, la dette salariale est évaluée à 325 milliards. L'apurement de cette dette en 2023, représenté par le volume des rappels payés aux actifs, a été de 128,5 milliards, dont 67,0 milliards servis au personnel éducatif (MINESEC et MINEDUB). Le stock de cette dette à fin 2023 est de **293,9 milliards** ; dont **166,8 milliards** pour les enseignants du secondaire et du primaire.

La maîtrise des effectifs reste le principal enjeu de la soutenabilité budgétaire de la dépense de personnel. A fin décembre 2023, l'effectif des agents publics se situe à 385 995, soit une augmentation de 2,8% par rapport à 2022. Dans le même temps, l'effectif des pensionnés s'établit à 152 247, soit une baisse de 4,5% par rapport à 2022 résultant des diverses opérations d'assainissement.

Tableau 12 : Répartition sectorielle de la masse salariale et des rappels payés en 2023 ainsi que des effectifs en fin 2023

	Masse salariale 2023 (milliards)		Rappels payés en 2023 (en milliards)		Effectif en décembre 2023	
	Montant	Poids (%)	Montant	Poids (%)	Nombre	Poids (%)
<i>Enseignements Secondaires</i>	416,51	33,9%	46,50	36,2%	103 815	26,9%
Défense	217,29	17,7%	11,58	9,0%	74 130	19,2%
<i>Éducation de base</i>	176,99	14,4%	20,55	16,0%	61 090	15,8%
Administration générale et financière	64,37	5,2%	6,55	5,1%	35 618	9,2%
Sûreté nationale	79,12	6,4%	4,73	3,7%	25 351	6,6%
Santé	61,14	5,0%	11,32	8,8%	20 051	5,2%
Souveraineté	53,90	4,4%	5,99	4,7%	14 955	3,9%
Production et commerce	36,99	3,0%	5,44	4,2%	14 882	3,9%
Reste Enseignement, formation et recherche	58,44	4,8%	7,24	5,6%	12 911	3,3%
Infrastructures	29,50	2,4%	4,02	3,1%	11 522	3,0%
Communication, culture, loisirs et sport	26,05	2,1%	3,33	2,6%	7 596	2,0%
Affaires sociales	8,50	0,7%	1,05	0,8%	3 516	0,9%
Non encore répartis	1,13	0,1%	0,19	0,1%	558	0,1%
Ensemble personnel en activité	1 229,9	100,0%	128,5	100,0%	385 995	100,0%
Pensionnés	254,4	100,0%	31,8	100,0%	152 247	100,0%

Source : MINFI

La masse salariale exécutée au cours du premier trimestre 2024 s'élève à 332,6 milliards, en hausse de 33,7 milliards (11,3%) par rapport au montant consommé sur la même période en 2023. Cette forte hausse est le résultat de trois facteurs : l'accélération du rythme de l'apurement des rappels qui sont passés à 42,4 milliards en 2024 après 32,2 milliards en 2023, l'ajustement des salaires de 5% en février 2024 et le relèvement au cours du même mois, du montant mensuel de l'allocation familiale de 2 800 FCFA à 4 500 FCFA par enfant.

Par rapport aux objectifs du premier trimestre fixés à 339,1 milliards, le taux d'exécution de la masse salariale est de 98,1%. Cette sous consommation apparente des crédits découle de ce que les différents ajustements n'ont pas affecté les salaires du mois de janvier 2024.

Tableau 13 : Exécution de la masse salariale et des rappels payés par secteur, entre janvier et mars 2024

	Masse salariale (milliards)		Rappels (en milliards)	
	Montant	Poids	Montant	Poids
Enseignements Secondaires	112,99	34,0%	16,90	39,9%
Défense	56,78	17,1%	2,84	6,7%
Éducation de base	50,10	15,1%	8,72	20,6%
Administration générale et financière	16,86	5,1%	1,69	4,0%
Sûreté nationale	22,17	6,7%	2,45	5,8%
Santé	16,36	4,9%	2,97	7,0%
Souveraineté	14,41	4,3%	1,31	3,1%
Production et commerce	9,87	3,0%	1,35	3,2%
Reste Enseignement, formation et recherche	15,77	4,7%	1,87	4,4%
Infrastructures	8,12	2,4%	1,27	3,0%
Communication, culture, loisirs et sport	6,71	2,0%	0,83	2,0%
Affaires sociales	2,16	0,6%	0,15	0,3%
Non encore répartis	0,28	0,1%	0,03	0,1%
Ensemble personnel en activité	332,6	100,0%	42,4	100,0%
Pensionnés	64,6	100,0%	8,2	100,0%

Source : MINFI

Les pensions payées au cours du premier trimestre s'établissent à 64,6 milliards, en hausse de 2,7% par rapport à la même période de 2023 où elles étaient de 62,9 milliards. Cette hausse modérée résulte des différentes opérations d'assainissement, lesquelles devraient davantage affecter l'exécution sur le reste de l'année 2024.

2. Orientations de la politique salariale sur la période 2025-2027

Les priorités en matière des dépenses de personnel au cours de trois prochaines années concernent principalement :

- le renforcement des mécanismes de contrôle et d'assainissement du fichier solde de l'État;
- la poursuite de la réforme du processus de recrutement et de gestion des ressources humaines de l'État, afin de garantir la maîtrise des effectifs et d'assurer la cohérence entre la qualité des recrutements et les besoins en personnels indispensables des secteurs prioritaires ;
- la poursuite de l'apurement de la dette salariale et la mise en place des mécanismes devant permettre de réduire son accumulation ;
- la mise en place du nouveau Système Informatisé de Gestion Intégré du Personnel de l'État et de la Solde (SIGIPES 2) ;
- la poursuite de la mise en place d'une fonction publique locale, afin de doter les CTD en ressources humaines de qualité pour une meilleure gestion des compétences et des ressources transférées.

La prise en compte de toutes ces priorités devrait permettre d'avoir le profil de la masse salariale sur la période 2025-2027 présenté dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Masse salariale et masse des rappels projetées entre 2025 et 2027

Secteurs	Masse salariale 2025		Masse salariale 2026		Masse salariale 2027	
	Rappels	Total	Rappels	Total	Rappels	Total
Enseignements Secondaires	81,90	487,32	63,47	524,54	16,69	539,75
Défense	13,01	251,45	18,08	282,29	12,44	308,48
Éducation de base	44,53	207,87	32,42	222,49	9,85	217,30
Administration générale et financière	7,95	70,91	11,72	83,60	6,11	87,45
Sûreté nationale	3,75	87,18	6,78	98,98	5,02	108,71
Santé	13,90	69,63	18,09	88,02	9,55	90,67
Souveraineté	6,62	59,70	11,86	72,36	4,98	73,83
Production et commerce	6,50	43,88	9,86	53,88	4,80	56,12
Reste Enseignement, formation et recherche	6,01	66,62	8,59	77,74	4,91	82,26
Infrastructures	4,65	33,46	6,95	40,58	3,47	41,44
Communication, culture, loisirs et sport	3,22	28,98	4,21	33,76	2,54	35,49
Affaires sociales	1,09	9,43	1,51	11,67	0,56	11,91
Non encore répartis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Ensemble personnel en activité	193,12	1 416,44	193,55	1 589,91	80,91	1 654,39

I.2.1.2. Autres dépenses courantes

1. Les contraintes inhérentes aux dépenses courantes hors salaires

Après les trois dernières années, les dépenses courantes hors salaires de l'État poursuivent une tendance haussière, avec un accroissement record de 13,5% en 2023. Son poids devient de plus en plus important, dans l'ensemble des dépenses budgétaires, tiré principalement par les dépenses sécuritaires et les subventions des produits pétroliers. La part de ces dépenses s'est établi à 47,5% en 2023 contre 45,1% et 43,3% en 2022 et 2021 respectivement. Le relèvement du prix des carburants à la pompe vise à diminuer l'effet d'éviction de ce poste sur les autres dépenses.

Les biens et services constituent une nature de dépenses importantes dans les dépenses courantes. Cette catégorie de dépenses continue à faire face aux charges liées notamment à la veille sécuritaire, aux loyers des PPP, aux frais de contentieux, aux frais de justice, aux consommations publiques, aux compétitions sportives et aux loyers et baux administratifs.

Les dépenses de transferts et subventions restent relativement élevées, quoique celles relatives à la subvention du prix du carburant à la pompe baissent. Cette situation s'explique par les sollicitations des entreprises et établissements publics en raison de la situation financière difficile qu'elles connaissent. C'est également le cas des contributions que l'Etat verse aux organisations internationales.

Enfin les autres dépenses de personnels mériteraient également d'être maîtrisées. C'est principalement le cas du fonctionnement des comités et groupes de travail créés au sein des administrations.

2. Orientation de la politique budgétaire en matière de dépenses courantes

L'objectif principal reste la maîtrise voire la baisse des autres dépenses courantes. Dans ce cadre, le Gouvernement envisage de :

- **poursuivre la maîtrise de sa dépense courante** à travers un choix judicieux de ses priorités ;
- **maîtriser les consommations publiques (eau, électricité, téléphone et internet)** en mettant à profit l'apport des programmes PforR et PARSEC, tant dans la réduction recherchée de la subvention du tarif de l'électricité que dans la précision et la transparence dans le comptage et la facturation de la consommation d'électricité des bâtiments et de l'éclairage public ;
- **maîtriser la charge locative** par un meilleur encadrement de la procédure d'attribution de logements administratifs ;
- **rationaliser les contributions versées aux organisations internationales** à travers l'élaboration envisagée d'un référentiel des engagements juridiques et financiers de l'État à l'international, la normalisation de la prise en charge de la participation du Cameroun au sein des organisations internationales et le renforcement du suivi des contributions de l'État aux organisations internationales ;
- **réduire les avances de trésorerie** et par conséquent limiter l'accumulation des restes à payer ;
- **maîtriser les loyers** consentis par l'État dans le cadre des projets PPP à travers le renforcement du dispositif de veille de l'éligibilité et la soutenabilité budgétaire desdits projets.

I.2.2. Dépenses d'investissement public

I.2.2.1. Situation de référence

1. Du financement des dépenses d'investissement

Le profil de la part de l'investissement public dans le budget de l'État ces dernières années, est resté en deçà du seuil de 40% visé par la SND30, en raison des contraintes majeures et du contexte économique qui s'imposent à l'État. Ainsi, malgré la volonté de relever ce niveau dans les lois de finances initiales, cet effort a tendance à être dilué pour les raisons sus-évoquées, et ceci est reflété dans les collectifs budgétaires. Cette situation n'est pas de nature à entretenir une croissance soutenue telle que projetée dans la SND30.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la part du Budget d'Investissement Public (BIP) dans le budget de l'État sur la période 2020-2024.

Tableau 15 : Évolution de la part du BIP dans le budget de l'État

EXERCICE	2020*	2021*	2022*	2023	LFR 2023	2024	LFR 2024
BIP	1 254,31	1 352,0	1 419,0	1 386,8	1 359,3	1 652,1	1 604,1
BUDGET DE L'ETAT	4 409,0	5 235,2	5 977,7	6 274,8	6 642,5	6 654,5	6 945,5
POIDS DU BIP	28,4%	25,8%	23,7%	22,1%	20,5%	24,8%	23,1

(*) : dotation de la loi de finances rectificative

Source : MINEPAT

Par ailleurs, la SND30, dans ses articulations, précise que l'atteinte de ses objectifs ne devrait pas seulement faire recours au budget de l'Etat, mais aussi aux financements alternatifs pour la

mobilisation des ressources. Cependant, il est constaté que le déploiement des modes de financements alternatifs, notamment le *Partenariat-Public-Privé* (PPP) et le *Project finance*, tardent à produire les effets escomptés. Si l'on peut relever un appui non négligeable pour certains projets mis en place suivant l'approche *Project finance* à l'exemple de *Nachtigal*, ceux des projets exécutés suivant l'approche PPP constituent actuellement d'importants risques budgétaires, a contrario de l'allègement des finances publiques attendu.

2. *Des transferts en investissement aux Collectivités Territoriales Décentralisées*

Les ressources d'investissement transférées aux CTD enregistrent une augmentation de 24,9% en 2024 par rapport à 2023, et représentent 32,9% du montant total des ressources internes ordinaires affectées à l'investissement public. L'augmentation enregistrée des ressources transférées est notamment le reflet de l'exercice de certaines compétences par les Régions, consécutivement aux textes ayant fait l'objet de signature. Les Régions ont ainsi bénéficié en 2024 des ressources de cinq administrations, pour une première expérience. L'effectivité de l'exercice d'autres compétences, suite à la signature attendue des décrets y relatifs, devrait permettre d'observer une augmentation conséquente du volume des ressources transférées aux CTD sur la période 2025-2027. Toutefois, les niveaux des transferts restent faibles au regard des ressources potentiellement transférables.

Tableau 16 : Évolution des ressources d'investissement transférées aux CTD

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ressources Internes Ordinaires (RIO) du BIP (En milliards)	635,0	636,3	554,9	576,2	601,5	631,1	661,2
Variation relative du BIP sur RIO (En%)	3,5	0,2	-12,8	8,9	4,3	4,9	4,8
Ressources Transférées (RT) du BIP (En milliards)	59,6	91,4	97,6	102	112,3	114,9	143,5
Variation relative des RT du BIP (En%)	1,2	53,4	6,1	4,5	10,1	2,3	24,9
Poids des RT dans les RIO du BIP (En%)	9,4	14,4	17,6	17,7	18,7	18,2	32,9

3. *De l'exécution des projets d'investissement public*

Au cours des trois dernières années, il a été observé une régression de l'exécution globale du BIP, comparativement à la période allant de 2016 à 2020 au cours de laquelle l'exécution enregistrait de bonnes performances. Le tableau ci-dessous montre que ces retraits des points des taux d'exécution du BIP sont tributaires du mauvais comportement des projets à financement extérieur dont les décaissements effectués sont inférieurs aux prévisions de la loi de finances. Il convient de relever que cette évolution des FINEX peut s'avérer ponctuelle, compte tenu des niveaux d'exécution plus importants enregistrés au cours des années antérieures. Cette situation est probablement le fait de la mise en place des grands projets de deuxième génération dont les démarrages sont lents.

Tableau 17 : Évolution du taux d'exécution BIP (base ordonnancement)

Catégorie	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ensemble du BIP	89,42	95,99	94,98	80,49	89,22	69,92
BIP sur Ressources internes	76,50	89,58	94,34	92,71	77,56	84,17
BIP sur FINEX	104,98	102,03	95,79	69,68	99,54	56,23

Source : Comité National suivi BIP

1.2.2.2. Contraintes liées au financement et à l'exécution des investissements publics

En vue de rattraper les retards de croissance et de mobilisation de ressources enregistrés dès les premières années de mise en œuvre de la SND 30, il est prévu l'opérationnalisation du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) 2024-2026 instruit par le Président de la République, et l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'Impulsion Initiale de la SND30 (P2I) dont les premières interventions ont démarré en 2024. La mise en œuvre de ces importants programmes devra être confrontée à la contrainte de mobilisation des ressources pour leur financement.

À côté des contraintes de financement de ces programmes de rattrapage de la croissance, le BIP devra faire face à l'étroitesse de l'espace budgétaire, nécessaire pour l'achèvement des projets en cours. En effet, les restes à couvrir des engagements sur ressources propres des projets en cours sont d'environ 744,5 milliards. Cette situation, entretenue par le contexte actuel de nos finances publiques, traduit la nécessité de la priorisation, pour dégager les marges de manœuvre budgétaires sur les ressources disponibles. Ces contraintes, auxquelles l'État fait face pour financer son programme de développement, compromettent également ses dispositions à accélérer le transfert des ressources au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

En outre, la faible absorption des financements extérieurs ne permet pas une réduction rapide des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND), au contraire, les nouveaux engagements contribuent à leur augmentation.

Par ailleurs, certains goulots d'étranglement qui compromettent globalement la préparation, l'exécution et le suivi de la mise en œuvre des projets d'investissement persistent encore, et portent notamment sur :

- **les insuffisances dans la maturation des projets** : les difficultés à procéder aux acquisitions foncières entraînent le rallongement de la durée de maturation des projets. Aussi, les administrations éprouvent des difficultés à produire des études conformes en raison notamment des difficultés techniques et financières ;
- **la priorisation insuffisante des projets** : la propension à vouloir résoudre tous les problèmes liés à l'investissement crée une multiplicité de projets et dilue l'effort de l'Etat sur les ressources affectées à l'investissement public ;
- **les retards observés entre les appels de fonds et les décaissements compromettent l'exécution des projets** : à titre d'illustration, les appels de fonds émis avant l'exercice 2024 et qui n'ont pas abouti en décaissement au titre de ces exercices sont d'environ 400 milliards ;
- **la mobilisation insuffisante des Fonds de contrepartie (FCP) participe également du faible taux de réalisation des projets à financement conjoint** : cette situation résulte à la fois des contraintes budgétaires globales, mais aussi des difficultés de trésorerie ;
- **les capacités techniques et financières limitées des prestataires retenus pour la réalisation des projets d'investissement public** ont conduit à l'abandon de certains projets par les adjudicataires ;

- **la prise en compte insuffisante des charges récurrentes associées aux projets d'investissement** s'accompagne de la dégradation des infrastructures existantes compromettant ainsi le maintien du stock d'investissement à un niveau de fonctionnement optimal.

1.2.2.3. Perspectives 2025-2027 en matière d'investissement public

L'objectif assigné à la gestion de l'investissement public, au cours de cette période, repose sur l'amélioration de la qualité de la dépense publique et de l'offre infrastructurelle.

Au plan global, l'objectif est d'accroître les dépenses d'investissements publics, à l'effet de rattraper sur la période 2025-2027, le niveau de 30% des dépenses d'investissement sur les dépenses totales, approchant ainsi la cible de 40% fixée par la SND30.

Un accent sera mis sur l'augmentation suffisante des ressources propres affectées aux dépenses d'investissement, à l'effet d'inverser la tendance actuelle du BIP qui est dominée par les dépenses sur financements extérieurs. Ce reprofilage de la structure des sources de financement du BIP permettra d'assurer la résilience de notre pays.

De manière spécifique, il s'agira de mettre l'accent sur la maîtrise des coûts et de la préparation des projets d'investissement public, la mise en application des outils de sélection des projets développés, le renforcement de l'équité dans l'affectation des ressources aux CTD, la densification du financement des charges récurrentes générées par les investissements publics et le renforcement de l'efficacité des modes de financements alternatifs.

Concernant les coûts des projets et de leur mise place, les insuffisances relevées sur la maturation des projets vont trouver des solutions, à travers notamment la révision du décret de 2018 sur la maturation des projets, à l'effet de tenir également compte des préoccupations liées aux changements climatiques. De même, des ressources seront mobilisées au profit des CTD en vue de leur permettre de mieux préparer leurs projets et de disposer des moyens pour le suivi et la réalisation desdits projets ;

Quant à la sélection des projets, les outils développés sur les critères objectifs de sélection des projets vont connaître leur déploiement dès l'exercice 2025, à l'effet de disposer des projets qui répondent le plus efficacement aux préoccupations de développement économique, social et environnemental ;

Concernant les projets à financement extérieur, les efforts devront être poursuivis pour assurer le respect des procédures de maturation, à l'effet de ne soumettre au financement que les projets qui ne contribueront pas à entretenir les SENDs. De même, les projets y relatifs devront essentiellement être ceux qui contribuent à terme au remboursement de la dette, notamment pour les prêts non concessionnels.

Pour ce qui est de la décentralisation, la dynamique de transfert des ressources aux CTD va se poursuivre avec la signature de l'ensemble des décrets d'application destinés à l'exercice des compétences par les Régions. De même, le guide méthodologique de répartition des ressources au profit de celles-ci va être élaboré, en tirant profit de l'Indice de Développement Local mis à jour. L'application de ce guide va contribuer au renforcement de l'équité en matière de répartition des ressources. Aussi, les moyens d'accompagnement pour la préparation et la réalisation des projets d'investissement feront l'objet d'attention. Par ailleurs, le Gouvernement entend achever

la mise en place des préalables nécessaires à l'exercice de toutes les compétences transférées aux CTD et poursuivre leur accompagnement par le renforcement de leurs capacités et la mise en place des outils nécessaires, pour leur permettre d'améliorer l'efficacité de leurs dépenses au profit des populations bénéficiaires.

S'agissant de la prise en compte des charges récurrentes d'entretien et d'exploitation associées aux investissements publics, les outils méthodologiques développés sur l'évaluation et le financement des charges récurrentes vont connaître leur divulgation et application auprès des administrations publiques et des CTD.

Quant aux modèles alternatifs de financement des investissements publics, leur promotion va se poursuivre, tout en tirant les leçons des premières expériences des projets mis en place sous les modes PPP et *Project finance*, notamment la maîtrise des risques budgétaires associés à ce mode de financement. Il est donc envisagé d'améliorer le ciblage et les négociations sur les projets à financer par l'approche PPP, à l'effet de limiter les risques budgétaires inhérents à ces projets.

I.3. Politique de financement

I.3.1. Situation de référence : évolution récente de la dette publique

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette du secteur public est évalué à 12 636 milliards, soit 43,5% du PIB. Comparativement à 2022, cet encours a enregistré une hausse de 0,4%. S'agissant de sa composition, la dette de l'Administration Centrale représente 93,1% de cet encours, tandis que celles des Entreprises et Établissements Publics ainsi que des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) représentent respectivement 6,8% et 0,1%.

Le montant des titres publics émis en 2023 sur le marché domestique s'élève à 1024,6 milliards, dont 282,6 milliards d'obligations du Trésor contre un objectif de 450 milliards et 741,8 milliards de bons du Trésor pour des remboursements de 553,8 milliards, soient des émissions nettes de BTA de 188,0 milliards. Ces résultats qui contrastent avec les prévisions sont liés à la concurrence déloyale que se livrent les différents pays de la sous-région résultant de la diminution de la liquidité sur le marché domestique du fait de la rigidité de la politique monétaire pratiquée par la Banque Centrale.

L'encours des passifs conditionnels de l'État à la même date est de 4 939 milliards, soit 17,0% du PIB. Ces engagements sont constitués de 0,2% de dettes garanties de l'État et de 99,8% de passifs au titre de Partenariats Publics Privés (PPP).

Tableau 18 : Encours de la dette du secteur public

Encours de la dette publique par catégorie	31 Dec 2021	31 Dec 2022	Fin de période 2023
1. Dette extérieure	7 647	8 236	8 148
Multilatérale	3 268	3 744	4 043
dont appuis budgétaire	1 287	1 527	1 625
Bilatérale	3 319	3 448	3 142
dont appuis budgétaire	197	243	269
Commerciale	1 060	1 044	963
dont financement-Afrexim Bank 2023			

Encours de la dette publique par catégorie	31 Dec 2021	31 Dec 2022	Fin de période 2023
2. Dette intérieure	2 954	3 445	3 638
2.1. Dette intérieure (hors reste à payer)	2 791	3 228	3 476
titre publics	1 276	1 552	1 815
BTA	217	231	419
OTA		1 036	984
OT/ECMR		285	412
Emprunt consolidé BEAC	577	577	577
Allocation des DTS (FMI-BEAC)	50	120	180
Dette structurée	826	923	851
dette structurée bancaire		409	334
dette structurée non bancaire		514	518
dette non structurée	62	56	53
2.2. Reste à payer de plus de 3 mois	163	217	162
3. Dette directe de l'administration centrale	10 601	11 681	11 785
dont total appui budgétaire	1 484	1 770	1 894
dont allocation des DTS	50	120	180
4. Passif conditionnel explicite de l'Etat	1 249	4 945	4 939
Dette avalisée	21	14	8
Partenariat Public Privée	1 228	4 931	4 931
5. Autre dette publique (hors passifs conditionnels, et dette administration centrale)	866	916	852
dette intérieure des entreprises publiques	407	393	357
dette financière extérieure des entreprises publiques	459	523	495
Total dette du secteur public	11 467	12 597	12 637

Source : CAA

L'encours de la dette directe de l'Administration centrale à fin décembre 2023 est constitué de 69,1% de dettes issues des créanciers extérieurs, 29,6% de dettes provenant des bailleurs domestiques et 1,3% des Restes à Payer de plus de 3 mois.

L'encours de la dette publique extérieure de l'Administration Centrale est estimé à 8 148 milliards (27,7% du PIB) en augmentation de 1,1%. Cet encours est constitué de 49,6% de dette multilatérale, 38,6% de dette bilatérale et 11,8% de dette commerciale.

Les principaux indicateurs de coûts et de risques du portefeuille de la dette de l'administration centrale hors restes à payer à fin 2023 se présentent comme suit :

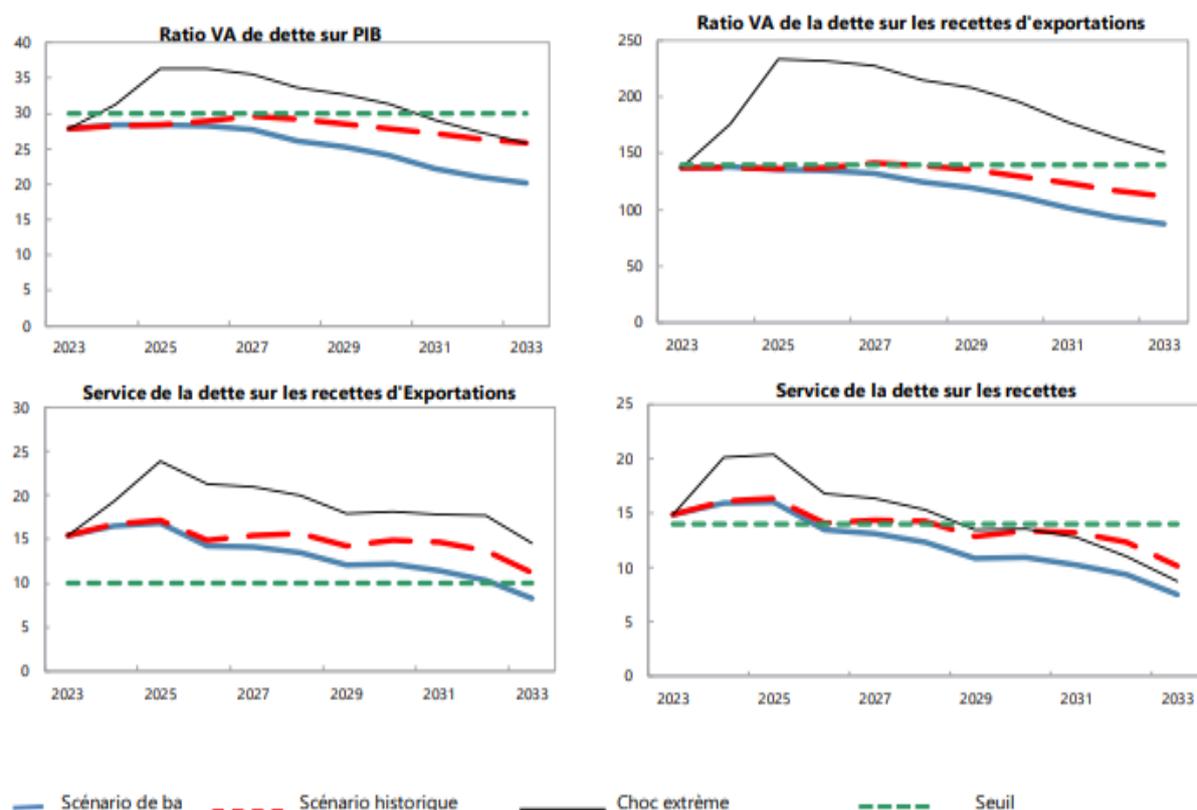
- l'encours de la dette représente 40% du PIB, conforme à l'objectif fixé par la stratégie d'endettement 2024-2026 ($\leq 50\%$) ;
- le taux d'intérêt moyen de la dette reste stable à 2,3%. Il est de 2,1% pour la dette extérieure et 3% pour la dette intérieure ;
- la durée de vie moyenne du portefeuille de la dette publique est évaluée à 7,3 ans, avec des maturités de 8,3 ans pour la dette extérieure et 5,1 ans pour la dette intérieure. Cet indicateur n'a pas atteint l'objectif fixé par la stratégie d'endettement (≥ 11 ans), en raison d'une maturité de la dette intérieure plus courte que prévue ;
- la part du portefeuille libellée en devises est de 69,9%, dont environ 29% en euro. Elle est en baisse de 1,6 point par rapport à l'année précédente ;

- La dette à taux d'intérêt fixe est évaluée à 82% du portefeuille, soit une diminution de 3 points par rapport à l'année précédente. Elle reste cohérente avec la cible fixée par la stratégie d'endettement (> 80%).

I.3.2. Viabilité de la dette et diverses contraintes en matière d'endettement

Les résultats de l'analyse de viabilité à fin décembre 2023 montrent que la dette publique du Cameroun reste viable, avec un risque de surendettement élevé causé par la faiblesse des recettes budgétaires et des exportations. Cette situation constitue une source d'inquiétude importante qui requiert la mise en place d'une politique d'endettement prudente, et des mesures économiques et politiques visant à rétablir un environnement économique sain, notamment dans les régions frappées par des crises sociopolitiques, avec une conséquence négative sur les recettes budgétaires et les exportations.

Graphique 5 : Évolution des principaux agrégats de la dette



Il ressort de ces graphiques, pour les pays à faibles capacités de remboursement comme le Cameroun que, les ratios de solvabilité à savoir la Valeur Actuelle de la dette sur le PIB et sur les recettes d'exportations respectivement, sont en deçà des seuils de 30% et 150%. Quant aux ratios de liquidité, à savoir les ratios du service de la dette sur les recettes d'exportation d'une part, et sur les recettes budgétaires d'autre part, ils sont au-dessus des seuils respectifs de 10% et 15% sur la période et justifient le risque de surendettement élevé du pays.

En effet, les niveaux actuels de recettes budgétaires et d'exportations, ainsi que les dépenses d'investissement destinées à soutenir la croissance, restent insuffisants pour réduire considérablement ce risque élevé de surendettement. Il serait nécessaire d'accroître ces sources de revenus pour passer d'un niveau de risque élevé à celui de risque modéré voire faible,

permettant ainsi une plus grande flexibilité en matière d'emprunt, afin de garantir une bonne soutenabilité des finances publiques et une croissance durable.

Aussi, l'amélioration de l'Indicateur Composite, notamment de l'Évaluation des Politiques et Institutions Nationales, base de fixation des seuils, ainsi que le niveau des réserves déjà acceptables, devraient contribuer à relever les niveaux des seuils, et voir rapidement le risque de surendettement du Cameroun passer du niveau élevé à moyen, voire faible dans un horizon de moins de 3 ans. Disposant d'un ratio de dette publique de 43% du PIB, le pays dégagerait des marges d'endettement importantes, nécessaires pour soutenir son programme de développement par la réalisation des projets.

I.3.3. Objectif de politique de financement/d'endettement

Comme au cours des 4 dernières années, la politique de financement du déficit budgétaire demeurera orientée vers l'endettement sur la période 2025-2027. Cette politique s'exécutera en cohérence avec les autres politiques budgétaires et les orientations des différents programmes en cours, notamment le Programme Économique et Financier avec le FMI, et l'atteinte des objectifs visés dans la SND 30.

Cette stratégie vise à : (i) satisfaire au moindre coût possible les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement ; et (ii) faciliter le développement et le bon fonctionnement des marchés primaire et secondaire performants des titres publics domestiques.

Les cibles visées dans la Stratégie d'endettement 2025-2027, en cohérence avec le programme de convergence multilatérale de la sous-région CEMAC, devraient être les suivantes :

- un ratio de dette publique et à garantie publique au plus égal à 50% du PIB ;
- une composition du portefeuille de dette, de 75% de dette extérieure (dette libellée en devise, dont 25% en Dollar) et 25% de dette intérieure (dette libellée en FCFA) ;
- une part de dette intérieure à court terme au plus égale à 10% ;
- une part de dette à taux d'intérêt variable inférieure à 20% du portefeuille total de la dette publique (prise en compte des décaissements des SEND) ;
- une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique (administration centrale) d'au moins 12 ans, dont 5 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen inférieur à 3,0%.

De façon spécifique, la politique d'endettement de la période se déclinera par l'atteinte des objectifs d'ordre institutionnel, stratégique et opérationnel ci-après :

Au niveau institutionnel : le Gouvernement poursuivra : (i) la mise en application du Règlement CEMAC portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique par entre autres, la consolidation du rôle du Comité Nationale de la Dette Publique (saisine obligatoire du comité pour les emprunts, les opérations de restructuration de dette, les garanties, les PPP...) ; (ii) l'application effective et la mise à jour du manuel de procédures de gestion de la dette publique pour une meilleure définition des rôles, responsabilités et missions des différents acteurs ; et (iii) une gestion cohérente, coordonnée et efficiente de la dette publique.

Au niveau stratégique, la recherche du financement doit se faire de façon optimale tant pour la dette extérieure qu'intérieure. Ainsi :

Concernant la dette extérieure, l'orientation demeure la mobilisation prioritaire des financements concessionnels et le recours aux financements non concessionnels en cas de non-disponibilité des ressources concessionnelles pour la réalisation des projets dégagant des rentabilités financières et socio-économique avérées.

Des sources alternatives de financement sont à rechercher (financements climatiques, émissions des Bons verts, ODD, financements islamiques, etc.) et la poursuite de la prospection de nouvelles opportunités de coopération économique et financière.

S'agissant de la dette intérieure, la stratégie d'émission des titres publics pour le triennat 2025-2027 présentera les intentions du Gouvernement concernant les caractéristiques des titres publics à émettre sur les marchés de capitaux de la CEMAC, les rachats et les échanges de titres, les objectifs en matière de gestion des risques, de développement des marchés, la transparence et la prévisibilité. Celle-ci s'inspirera du plan de financement ressortant de la stratégie de la dette à moyen terme. La taille des émissions sera déterminée en fonction de la capacité du marché domestique à la satisfaire. Sur le plan opérationnel, un effort sera fait pour inciter certains investisseurs non bancaires tels que les fonds de pension ou les compagnies d'assurance à accroître leurs souscriptions dans les valeurs du Trésor.

Les émissions seront ajustées afin de soutenir la régularité et les objectifs de financement. Certaines lignes d'obligations du Trésor, notamment celles de maturités au moins égales à 5 ans, seront rouvertes (assimilations) pour augmenter la taille et la liquidité potentielle des lignes concernées sur le marché secondaire et réduire la fragmentation du portefeuille des titres. La stratégie d'émission va reposer sur un certain nombre d'éléments de base pour être crédible. Il s'agira de la transparence, de la régularité et de la diversification.

1. *Transparence*

Ce critère sera fondé sur la publication et le respect du calendrier des émissions afin d'éviter l'effet de surprise auprès des investisseurs, la mise à disposition rapide des résultats des adjudications et la production d'une note de synthèse sur les projets financés par les ressources issues des émissions des titres publics. À ce titre, le calendrier des émissions de titres publics sera publié en début d'exercice et révisé chaque trimestre en fonction des mouvements conjoncturels.

2. *Régularité*

Il s'agira d'une part, de permettre aux intervenants du marché de la dette (banques, spécialistes en valeurs du Trésor ou Société de Bourse) d'anticiper sur les fréquences prévisionnelles des enchères des valeurs du Trésor afin de mieux structurer leurs portefeuilles et d'autre part, au Trésor de mieux capitaliser les avantages qu'offre le marché de la dette domestique en termes de disponibilité temporelle des ressources. En effet, l'expérience montre que les ressources sont plus abondantes en début d'exercice et très limitées en fin d'année.

3. *Diversification*

Dans le cadre de la diversification, il s'agira de rallonger la maturité moyenne des titres publics en variant les instruments de couverture des besoins de l'État en les adaptant aux sollicitations des investisseurs.

Au final, la stratégie d'endettement intérieur tiendra compte des besoins de l'État et des options de financement disponibles. Elle sera mise en œuvre au moyen de procédures opérationnelles spécifiques telles que les plans annuels de financements, les calendriers d'émission et les notes d'informations entre autres. Elle se veut, comme au cours des exercices antérieurs, d'être réaliste et inclura les limites d'endettement permettant de fixer des fourchettes acceptables pour chaque type d'instrument. Ces limites s'inspireront du plan de financement contenu dans la stratégie de la dette à moyen terme (SDMT).

Par ailleurs, compte tenu de l'assèchement de la liquidité domestique, le recours aux non-deals road-shows ou à des sources alternatives de financement, notamment l'émission d'un nouvel eurobond ou les placements privés devraient être entrepris afin de maintenir le contact avec le marché financier international.

II. CADRAGE BUDGETAIRE 2025-2027

Cette section présente, sur la base des perspectives macroéconomiques, les projections budgétaires des recettes et des dépenses totales de l'État, le déficit budgétaire qui en résulte, les sources permettant son financement ainsi que la couverture des autres charges de financement et de trésorerie sur la période 2025-2027.

La répartition intersectorielle des dépenses effectuée sur la base de ces projections tiennent compte des priorités stratégiques formulées plus haut. Elle est par ailleurs indicative à ce stade, et donc susceptible de subir des modifications en fonction de l'évolution de la conjoncture économique ou de l'apparition de nouvelles priorités stratégiques.

II.1. Rappels des hypothèses macroéconomiques

Les projections budgétaires sur la période 2025-2027 reposent sur des hypothèses macroéconomiques les plus vraisemblables.

En 2025, la croissance économique globale est projetée à 4,4% dont 4,6% pour le secteur non pétrolier. L'inflation est projetée à 4%, le déflateur du PIB à 2,7%, dont 3% au titre du PIB non pétrolier. En dollars US, le FMI projette le prix mondial du baril de pétrole à 73,8 ; celui du gaz à 9,2 et le taux de change du dollar US à 624,2 FCFA.

Entre 2026 et 2027, l'activité économique resterait dynamique à un rythme moyen de 4,6%. L'inflation serait ramenée à 3,2% en moyenne soit en léger dépassement du seuil de convergence de la CEMAC de 3%. Par ailleurs, la tendance baissière du prix mondial du baril de pétrole va se poursuivre et ce dernier s'établirait en moyenne à 69,6 dollars US, avec un dollar qui s'apprécierait légèrement pour se situer à un taux de change de 626,0 FCFA.

Tableau 19 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2024-2026

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB nominal (en milliards)	28 996,0	31 171,0	33 421,0	35 897,0	38 587

	2023	2024	2025	2026	2027
Taux croissance (%)	3,3	4,1	4,4	4,4	4,7
Déflateur du PIB (%)	3,1	3,3	2,7	2,9	2,7
Inflation (%)	7,4	7,0	4,0	3,5	3,0
Taux de croissance réel du PIB non pétrolier (%)	3,6	4,5	4,6	4,8	4,8
Déflateur du PIB non pétrolier (%)	5,2	3,5	3,0	3,2	2,9
Production pétrolière (millions de barils)	23,882	21,680	20,710	20,860	22,130
Production de gaz (milliards de scf)	80,437	84,415	92,0	58,0	32,0
Prix mondial du baril de pétrole (\$ US)	80,59	78,6	73,76	70,6	68,7
Prix du gaz (\$ US)	9,88	8,9	9,2	7,8	7,8
Taux de change \$ US/FCFA	617,18	622,14	624,24	626,00	626,00

Source : Comité de cadrage

II.2. Projections des recettes budgétaires

En 2025, les ressources budgétaires totales de l'État sont projetées à 5 684,5 milliards, en augmentation de 449,5 milliards en valeur absolue et 8,6% en valeur relative par rapport à 2024. Ces recettes sont projetées à 6 064,1 milliards en moyenne entre 2026 et 2027.

De manière spécifique, les recettes de l'État se décomposent comme suit :

Les recettes pétrolières sont projetées à 828,3 milliards en 2025, en augmentation de 26,7 milliards (+3,3%) par rapport à 2024. La hausse de ces recettes est liée à celle de la redevance pétrolière et gazière qui passe de 597,3 milliards en 2024 à 653 milliards en 2025, tirée par l'augmentation à la fois de la production du gaz et de son prix, ainsi que par l'appréciation du dollar par rapport au FCFA. Cependant, l'augmentation de la redevance sera compensée partiellement par la baisse de l'IS pétrolier, qui passe de 204,3 milliards en 2025 à 175,3 milliards en 2025.

À moyen terme, les recettes pétrolières connaîtraient une baisse tendancielle et s'établiraient à 596,6 milliards en moyenne entre 2026 et 2027, dont -28,3% en 2025, compte tenu de la baisse simultanée de la production et du prix du gaz ainsi que de la poursuite de l'évolution baissière des cours mondiaux du pétrole.

Les recettes non pétrolières sont prévues à 4 765,5 milliards en 2025 contre 4 329,7 milliards en 2024, en augmentation de 435,9 milliards (+10,1%). Elles sont composées des recettes fiscales de 3 205,6 milliards, des recettes douanières de 1 205,1 milliards et des recettes non fiscales de 354,8 milliards.

Les recettes fiscales et douanières augmentent globalement de 412,0 milliards par rapport à 2024, en raison de la dynamique de l'activité non pétrolière, de l'apurement progressif de la dette fiscale et douanière (0,1% du PIB) ainsi que d'un effort fiscal de 0,3% du PIB. Cet effort reste tributaire de la mise en place et de l'application des mesures nouvelles en matière de politique fiscale ou d'administration, et se répartit entre les services d'assiette comme suit : 0,25% du PIB pour la DGI et 0,05% du PIB pour la DGD. L'effort fiscal de la DGI prend compte l'effet de la mise à jour dès 2025 dans le système intégré de gestion des carrières et de la solde (SIGIPES 2), des retenues fiscales sur salaires (0,1% du PIB).

Entre 2026 et 2027, les recettes internes non pétrolières sont projetées à 5 417,7 milliards en moyenne, en augmentation 13,7% par rapport à 2025, du fait du maintien de la dynamique de

l'activité non pétrolière et de la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation des recettes internes non pétrolières (0,2% du PIB par an).

Les **dons** sont répartis entre les dons-projets et les dons-programmes. Ils sont projetés à 90,7 milliards en 2025, en baisse de 13,1 milliards (-12,6%) par rapport à 2024. Entre 2026 et 2027, ces dons sont projetés à 49,7 milliards en moyenne soit une baisse 45,1% par rapport à 2025 en lien avec l'achèvement en 2025 du programme C2D.

Tableau 20 : Évolutions des recettes et dons entre 2023-2027

Rubriques		2023	2024	2025	2026	2027
Recettes pétrolières	MT (Milliards FCFA)	877,0	801,6	828,3	612,5	580,6
	Variation (%)		-8,6%	3,3%	-26,1%	-5,2%
Recettes des Impôts et taxes	MT (Milliards FCFA)	2 622,0	2 904,1	3 205,6	3 495,0	3 811,0
	Variation (%)		10,8%	10,4%	9,0%	9,0%
Recettes douanières	MT (Milliards FCFA)	1 022,6	1 094,6	1 205,1	1 311,7	1 427,8
	Variation (%)		7,0%	10,1%	8,8%	8,9%
Recettes non fiscales	MT (Milliards FCFA)	320,9	331,0	354,8	380,9	409,1
	Variation (%)		3,1%	7,2%	7,4%	7,4%
Dons	MT (Milliards FCFA)	139,4	103,8	90,7	52,4	47,1
	Variation (%)		-25,5%	-12,6%	-42,2%	-10,1%
Total des recettes et dons	MT (Milliards FCFA)	4 981,9	5 235,0	5 684,5	5 852,5	6 275,6
	Variation (%)		5,1%	8,6%	3,0%	7,2%

II.3. Projections des dépenses budgétaires 2025-2027

Les dépenses budgétaires de l'État sont projetées à 5 702,4 milliards en 2025 ; soit une augmentation de 422,1 milliards en valeur absolue et 8,0% en valeur relative par rapport à 2024. Entre 2026 et 2027, ces dépenses se situeraient à 6 092,2 milliards en moyenne, en augmentation de 389,9 milliards (+6,8%) par rapport à 2025. De manière détaillée :

- **les dépenses de personnel** augmentent de 175,5 milliards (+11,8%) passant de 1 487,8 milliards en 2024 à 1 663,4 milliards 2025. Cette forte augmentation vise à prendre en compte l'apurement de la dette salariale et les effets de l'actualisation des carrières des agents publics dans le système intégré SIGIPES 2 qui entrera en fonction en 2025. Entre 2026 et 2027, ces dépenses s'établiraient à 1 771,2 milliards en moyenne, soit une augmentation de 107,9 milliards (+6,5%) par rapport à 2025 ;
- **les dépenses de biens et services** passent de 919,5 milliards en 2024 à 997,5 milliards en 2025 soit une augmentation de 78,0 milliards en valeur absolue et de 8,5 % en valeur relative. Cette augmentation vise notamment à renforcer la dotation dédiée aux dépenses sécuritaires ainsi qu'à prendre en compte les dépenses destinées à la préparation et à l'organisation des élections en 2025. Les dépenses de biens services sont projetées à 1 002,2 milliards en moyenne entre 2026 et 2027, en hausse de 4,7 milliards (0,5%) par rapport à 2025 ;
- **les transferts et subventions** passent de 1 156,4 milliards en 2024 à 1 034,7 milliards en 2025 soit une diminution de 121,7 milliards (-10,5%). Cette baisse tient à celle de la provision dédiée au soutien des prix des carburants à la pompe qui passe de 263,3 milliards en 2024 à 80 milliards en 2025, en raison de la baisse des cours mondiaux du

pétrole. L'ampleur de cette baisse a été atténuée par la constitution d'une provision de 50 milliards au titre des loyers des PPP.

Les provisions dédiées respectivement à la subvention du gaz et à la prise en charges des manques à gagner tarifaires sur le prix de l'électricité ont été maintenues à leur niveau de 2024, respectivement à 20 milliards et 110 milliards. Entre 2026 et 2027, les dépenses de transferts s'établiraient en moyenne à 1 033,5 milliards, en diminution de 1,2 milliards (-0,1%).

- **les dépenses en capital** augmentent de 257,2 milliards (+18,5%) entre 2024 et 2025 passant de 1 394,1 milliards à 1 651,4 milliards. En particulier, les dépenses en capital sur ressources propres augmentent de 206,2 milliards (+30,1%), et celles sur financement extérieur de 51,1 milliards (+7,2%). L'augmentation des dépenses en capital sur ressources propres prend en compte les besoins liés à la poursuite du financement du P2I et à la mise en œuvre du Plan Intégré d'import-substitution. La part des dépenses en capital dans les dépenses totales passe ainsi de 19,3% en 2024 à 22,9% en 2025. Entre 2026 et 2027, les dépenses en capital sont projetées en moyenne à 1 897,3 milliards, en progression de 246,2 milliards (+14,9%) par rapport à 2025.

Tableau 21 : Évolutions des dépenses budgétaires entre 2023-2027

Rubriques	Unité	Réal. 2023	2024	2025	2026	2027
Titre 2 : Dépenses de personnel	<i>MT (Milliards FCFA)</i>	1 357,0	1 487,8	1 663,4	1 726,8	1 815,6
	<i>Variation (%)</i>		9,6%	11,8%	3,8%	5,1%
Titre 3 : Achats de biens et services	<i>MT (Milliards FCFA)</i>	1 192,1	919,5	997,5	985,0	1 019,4
	<i>Variation (%)</i>		-22,9%	8,5%	-1,2%	3,5%
Titre 4 : Transferts et subventions	<i>MT (Milliards FCFA)</i>	1 172,9	1 156,4	997,5	985,0	1 019,4
	<i>Variation (%)</i>		-1,4%	-13,7%	-1,2%	3,5%
Titre 6 : Charges exceptionnelles	<i>MT (Milliards FCFA)</i>	14,2	2,3	2,4	2,6	2,8
	<i>Variation (%)</i>		-84,1%	7,2%	7,4%	7,4%
Titre 5 : Dépenses de capital	<i>MT (Milliards FCFA)</i>	1 038,9	1 394,1	1 651,4	1 808,6	1 986,0
	<i>Variation (%)</i>		34,2%	18,5%	9,5%	9,8%
Total des Dépenses	<i>MT (Milliards FCFA)</i>	4 775,0	4 960,1	5 312,1	5 508,1	5 843,1
	<i>Variation (%)</i>		3,9%	7,1%	3,7%	6,1%

II.4. Déficit budgétaire et financement

En mettant en relation les projections des recettes propres de l'Etat et ses dépenses, déduction faite des remboursements des crédits de TVA, il se dégage un déficit budgétaire global de 101,8 milliards en 2025 contre 129,2 milliards en 2024 ; soit une diminution du besoin de financement budgétaire de 27,4 milliards. Au cours de la période 2026-2027, le déficit budgétaire devrait baisser à 78,4 milliards en moyenne.

Les autres charges de financement et de trésorerie de l'État, en dehors du financement budgétaire, concernent le remboursement de la dette et le paiement des arriérés. En 2025, l'ensemble des charges liées à ces opérations est évalué à 1 499,3 milliards contre 1 932,2 milliards en 2024 soit une baisse de 432,9 milliards, justifiée essentiellement par le poste relatif à l'apurement des restes à payer du trésor qui passe de 467 milliards en 2024 à 85 milliards en 2025. Entre 2026 et 2027, les opérations liées au remboursement de la dette de l'État et au paiement des arriérés sont projetées à 1 496,2 milliards en moyenne.

Pour couvrir ses besoins de financement, évalués globalement à 1 601,2 milliards en 2025, y compris le remboursement des crédits de TVA, le Gouvernement va recourir aux tirages extérieurs sur prêts-projets (839,7 milliards), aux appuis budgétaires (241,1 milliards), aux émissions de titres publics (300 milliards) et au tirage de ses réserves bancaires à la BEAC (220,6 milliards).

II.5. Contraintes et risques budgétaires 2025-2027

Le Cadrage budgétaire sur la période 2025-2027 reste exposé à divers facteurs de risques qui pourraient impacter les projections de recettes, des dépenses et des financements qui ont été réalisées. Ces risques découlent des facteurs macroéconomiques, institutionnels et financiers.

Du point de vue macroéconomique, la dynamique de croissance projetée à moyen terme est adossée sur la mise en œuvre de divers programmes et projets dont le P2I, le PIISAH et le barrage de Nachtigal. Ainsi, un retard ou une efficacité limitée dans la mise en œuvre de ces réformes structurelles, remettrait en cause les projections de croissance et conséquemment celles des recettes fiscales. À cela s'ajoute également, les risques d'apparition de nouveaux choc économiques, dans un contexte mondial incertain, marqué notamment par l'escalade des crises géopolitiques.

Sur le plan institutionnel, l'adhésion sociale et l'impact des mesures fiscales nouvelles pourraient être limités dans un contexte pré-électoral. Ce qui entrainerait des décalages dans les projections de recettes internes non pétrolières. Aussi, l'entrée en vigueur éventuelle en 2025 de la loi sur la fiscalité locale tout comme la décision du reversement à la Caisse de Dépôt et de Consignation des garanties payées par les contribuables dans le cadre des contentieux fiscaux, entraineraient une baisse de recettes importantes pour le budget de l'État (plus de 0,5% du PIB).

Au plan financier, le resserrement des conditions financières sur le marché financier intérieur notamment la profondeur du marché et les taux d'intérêt, continuent de peser sur les capacités de l'État à mobiliser des financements par des émissions des titres publics. De même, le non-respect des conditionnalités du Programme Économique et Financier pourrait entrainer le report des décaissements des appuis budgétaires des partenaires au développement.

Enfin, la crise sécuritaire et le déséquilibre financier dans le secteur de l'électricité, de même que la non-maîtrise des loyers des PPP constituent d'importants risques pour le budget de l'État.

CONCLUSION

L'économie camerounaise devrait rester dynamique et s'accélérer progressivement sur la période 2024-2027, en dépit du ralentissement enregistré en 2023.

Pour ce qui est des finances publiques, la situation d'exécution budgétaire à fin mars 2024 affiche un niveau de ressources de 1 411,9 milliards, en diminution de 8,2% par rapport à la même période de 2023. Les charges exécutées sur la même période s'élèvent à 1 633,9 milliards, en augmentation de 18,3%. Les ressources enregistrent un taux de réalisation de 86,5% par rapport à l'objectif trimestriel.

Les orientations stratégiques des politiques publiques pour la période 2025-2027 portent prioritairement sur : (i) la réduction du déficit énergétique à travers la mise en service du Projet de Nachtigal ; (ii) l'intensification de la production locale des produits de première nécessité au travers de l'implémentation à la fois du Programme d'Impulsion Initial et du Plan Intégré d'Import-Substitution Agricole et Halieutique (PIISAH).

L'orientation globale de la politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur le prochain triennat demeure la consolidation budgétaire, en cohérence avec le Programme Économique et Financier conclu avec le FMI et la mise en œuvre des objectifs prioritaires de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).

Le solde budgétaire primaire non pétrolier estimé à 2,0% du PIB en 2024, devrait poursuivre sa tendance baissière pour se situer à 1,7% du PIB en 2025, à 1% en 2026, puis à 0,7% du PIB en 2027. Sous cette trajectoire, le stock de la dette publique devrait être maintenu en deçà de 50% du PIB sur la période 2025-2027.

Sur la base des hypothèses macroéconomiques et des efforts envisagés en vue de la maîtrise des déficits, les projections des ressources budgétaires totales de l'État en 2025 sont de 5 684,5 milliards, en augmentation de 8,6% par rapport à 2024. À moyen terme, ces ressources s'établiraient à 6 064,1 milliards en moyenne entre 2026 et 2027. En ce qui concerne les dépenses budgétaires de l'État, elles sont projetées à 5 702,4 milliards en 2025 ; soit une augmentation de 8,0% par rapport à 2024. Entre 2026 et 2027, ces dépenses se situeraient à 6 092,2 milliards en moyenne, en augmentation de 6,8% par rapport à 2025.

Sur cette base, il se dégage un déficit budgétaire global de 101,8 milliards en 2025 contre 129,2 milliards en 2024 ; soit une diminution de 27,4 milliards des besoins de financement budgétaire. Au cours de la période 2026-2027, le déficit budgétaire devrait rester maîtrisé à 78,4 milliards en moyenne.

Pour faire face à ce déficit et aux autres charges de financement évaluées à 1 601,2 milliards, la politique de financement et d'endettement devrait rester ambitieuse, mais prudente. Elle devrait, en plus de la mobilisation de l'épargne nationale, viser la recherche des emprunts concessionnels et des financements innovants, tout en préservant les intérêts financiers et la souveraineté économique de l'État.

ANNEXES

Annexe 1 : Évolution des indicateurs clés de l'économie camerounaise

	Historiques		Estimations			Projections		
	2021	2022	2023	2024		2025	2026	2027
Secteur réel		CN	Nouveau	BUDGET	Nouveau			
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	24 950	27 223	28 996	31 320	31 171	33 421	35 897	38 587
PIB pétrolier	887	1 692	1 164	1 458	1 078	1 006	841	771
PIB non pétrolier	24 064	25 531	27 832	29 863	30 093	32 415	35 056	37 816
PIB à prix constant (en croissance)	3,3	3,6	3,3	4,5	4,1	4,4	4,4	4,7
PIB pétrolier	-2,0	-1,0	-2,1	4,2	-5,1	-0,4	-12,7	-5,8
PIB non pétrolier	3,5	3,7	3,6	4,6	4,5	4,6	4,8	4,8
Prix								
Déflateur du PIB	2,9	5,3	3,1	3,0	3,3	2,7	2,9	2,7
Déflateur du PIB pétrolier	89,7	92,8	-29,7	-0,7	-2,5	-6,3	-4,2	-2,6
Déflateur du PIB non pétrolier	1,2	2,3	5,2	3,2	3,5	3,0	3,2	2,9
Prix à la consommation	2,5	6,3	7,4	4,0	7,0	4,0	3,5	3,0
Prix des exportations	11,4	23,3	-2,2	3,5	4,1	-6,1	-3,0	-1,7
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	<i>65,8</i>	<i>39,2</i>	<i>-16,4</i>	<i>-0,7</i>	<i>-2,5</i>	<i>-6,3</i>	<i>-4,2</i>	<i>-2,6</i>
Prix des importations	3,0	14,5	-6,4	2,8	-3,8	-3,0	-2,2	-1,6
Termes de l'échange	8,3	8,8	4,2	0,7	7,9	-3,2	-0,8	-0,1
Répartition sectorielle	En pourcentage du PIB							
Secteur Primaire	17,0	17,0	17,7	16,3	17,9	17,3	16,9	16,6
Secteur Secondaire	24,5	26,3	23,9	25,0	23,3	22,7	21,8	21,3
<i>dont pétrole</i>	<i>3,6</i>	<i>6,2</i>	<i>4,0</i>	<i>4,7</i>	<i>3,5</i>	<i>3,0</i>	<i>2,3</i>	<i>2,0</i>
Secteur Tertiaire	50,9	50,0	51,4	52,4	52,1	53,6	55,0	56,2
Impôts et taxes moins subventions	7,6	6,8	7,0	6,3	6,7	6,5	6,2	6,0
Les composantes de la demande								
Consommation	85,6	84,9	86,5	84,5	84,2	84,6	84,0	83,1
Privée	73,5	74,0	76,2	71,7	76,0	75,0	73,8	72,3
Publique	12,0	11,0	10,3	12,8	8,2	9,6	10,3	10,8
FBCF	18,2	18,0	18,2	16,2	17,2	16,3	16,8	17,0
Privée	14,1	13,9	14,9	12,6	14,0	13,0	13,4	13,7
Publique	4,1	4,1	3,3	3,6	3,2	3,3	3,4	3,3
Exportations B&S	16,5	19,3	16,0	18,5	17,4	16,3	14,8	14,3
Importations B&S	20,2	22,0	20,9	19,2	18,8	17,1	15,7	14,4
Secteur public								
Recettes totales et Dons	14,5	16,5	17,2	16,6	16,8	16,8	16,1	16,1
Recettes totales (hors Dons)	14,0	16,7	14,5	14,2	14,3	14,4	12,7	16,6
<i>pétrolières</i>	<i>2,3</i>	<i>1,6</i>	<i>1,7</i>	<i>3,1</i>	<i>3,1</i>	<i>2,6</i>	<i>2,2</i>	<i>2,1</i>
<i>non pétrolières (Pression fiscale)</i>	<i>11,8</i>	<i>12,3</i>	<i>13,5</i>	<i>13,4</i>	<i>13,6</i>	<i>13,8</i>	<i>14,0</i>	<i>14,2</i>
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	<i>12,3%</i>	<i>13,1%</i>	<i>14,0%</i>	<i>14,1%</i>	<i>14,1%</i>	<i>14,3%</i>	<i>14,4%</i>	<i>14,5%</i>

	Historiques		Estimations			Projections		
	2021	2022	2023	2024		2025	2026	2027
Dépenses	17,0	17,4	17,6	16,7	17,1	16,9	16,2	20,4
<i>courantes</i>	12,4	12,7	13,7	11,8	12,5	12,0	11,3	13,2
<i>en capital</i>	4,6	4,7	3,9	4,6	4,5	4,9	4,9	7,3
Solde budgétaire global (base ordonnancements)								
Dons compris	-2,8	-1,1	-0,6	-0,4	-0,5	-0,3	-0,3	-0,3
Hors dons	-3,2	-1,5	-1,1	-0,7	-0,9	-0,6	-0,5	-0,4
Solde global, base caisse	-2,2	-1,1	-0,6	-0,4	-0,5	-0,3	-0,3	-0,3
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	-2,9	-3,0	-1,7	-0,7	-0,8	-0,3	0,1	0,0
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-3,8	-3,9	-2,6	-1,9	-2,1	-1,7	-1,0	-0,7
Secteur extérieur								
Solde compte courant	-4,0	-3,4	-4,0	-2,7	-3,3	-2,3	-2,4	-2,5
Solde compte courant hors transfert publics	-4,2	-3,7	-4,1	-2,9	-3,5	-2,5	-2,6	-2,7
Solde global	-0,6	1,9	-1,1	2,8	1,7	1,0	0,9	0,3
Situation monétaire (croissance nominale)								
Masse monétaire (M2)	17,1	12,0	3,2	9,5	11,9	9,3	8,7	8,6
Avoirs extérieurs nets	11,4	21,6	-10,1	7,3	-6,6	4,8	11,8	-1,1
Crédit à l'économie	12,7	11,2	11,9	8,6	10,9	8,1	9,8	9,7

Source : Comité de cadrage

Annexe 2-A : TOFE 2025-2027 (milliards de FCFA)

TABLEAU 1 : Cadrage budgétaire 2025-2027 (NBE 2019)

(En milliards de F.CFA)	Réal. 2023	PLFI 2024	PLFR 2024	2025 (CBMT 24-26)	Proj. 2025	Proj. 2026	Proj. 2027
Total ressources	6 326,6	6 679,5	7 212,5	7 278,9	7 201,7	7 371,9	7 805,1
Recettes internes et dons	4 981,9	5 190,1	5 235,0	5 677,4	5 684,5	5 852,5	6 275,6
Recettes pétrolières	877,0	809,5	801,6	909,2	828,3	612,5	580,6
Recettes non pétrolières	3 965,5	4 283,8	4 329,7	4 687,4	4 765,5	5 187,6	5 647,8
Recettes fiscales	3 644,6	3 968,3	3 998,7	4 346,7	4 410,7	4 806,7	5 238,8
Impôts et taxes	2 622,0	2 888,4	2 904,1	3 174,4	3 205,6	3 495,0	3 811,0
Dont Transfert fiscalité CTD		130,0	130,0	130,0	130,0	130,0	130,0
Caisse dépôt et consignation		50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Recettes douanières	1 022,6	1 079,9	1 094,6	1 172,3	1 205,1	1 311,7	1 427,8
Recettes non fiscales	320,9	315,5	331,0	340,6	354,8	380,9	409,1
Dons	139,4	96,8	103,8	80,8	90,7	52,4	47,1
Projets	79,2	38,1	38,1	40,8	40,9	43,9	47,1
Programme	60,2	58,7	65,7	40,0	49,8	8,5	
Dont Appui budgétaire UE			7,0		9,8	8,5	
Financement Brut	1 344,7	1 489,4	1 977,4	1 601,5	1 517,2	1 519,4	1 529,5
Prêts projet	479,3	907,2	783,2	1 171,8	839,7	901,4	968,0
Appuis budgétaires PEF	159,9	134,0	235,0	0,0	165,0	0,0	0,0
Dont FMI	133,6	46,0	89,0	0,0	45,0	0,0	0,0
UE		0,0					
AFD	26,2	26,0	26,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BM		62,0	120,0		120,0		
BAD		0,0					
Autres		0,0					
Emission des titres Pub. (MLT)	459,2	375,0	280,0	310,0	300,0	300,0	350,0
Financement bancaire (hors titres pub)	146,1	55,4	55,4	119,7	136,6	280,4	190,3
Autres emprunts à l'extérieur	16,9		467,0				
DTS FMI	60,0						
Financement exceptionnel	23,3	17,9	156,9	0,0	76,0	37,6	21,2
Dont FMI (FRD)			55,0				
BM (PforR-PRSEC)			36,0		76,0	37,6	21,2
BAD (PARPAC)	23,3	17,9	17,9				
BAD (PARSEC)			48,0				
Dépenses totales et prêts nets	6 260,5	6 679,5	7 212,5	7 278,9	7 201,7	7 371,8	7 805,1
Dépenses courantes	3 736,1	3 465,0	3 566,0	3 427,5	3 698,0	3 717,6	3 901,6
Titre 2: Dépenses de personnel	1 357,0	1 428,3	1 487,8	1 448,3	1 663,4	1 726,8	1 815,6
Titre 3: Achats de biens et services	1 192,1	1 001,0	919,5	1 044,7	997,5	985,0	1 019,4
Dont FINEX	151,7	114,0	114,0	121,9	122,2	131,2	140,9
Etudes/Maîtrises œuvre	53,4	16,8	16,8	15,9	18,0	19,3	20,7
Titre 4: Transferts et subventions	1 172,9	1 033,4	1 156,4	932,0	1 034,7	1 003,1	1 063,8
Dont Décentralisation en fonct. (DGD-BF)							
Transferts en capital	25,5	173,1	173,1	206,5	185,6	199,2	213,9
Décentralisation en Inv. (DGD-BIP)					0,0	0,0	
Titre 6: Charges exceptionnelles	14,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,6	2,8
Titre 5: Dépenses de capital	1 038,9	1 442,1	1 394,1	1 998,0	1 651,4	1 808,6	1 986,0
Dépenses s/financements exter,	406,7	831,3	707,3	1 090,6	758,4	814,1	874,3
Dépenses s/ressources propres	601,2	570,8	646,8	875,3	850,1	948,5	1 062,3
Programme Intégré d'Import Substitution (PIISA)			0,0	50,0	50,0	53,7	57,6
Programme Impulsion Initiale (P2I)		30,0	30,0	50,0	30,0	32,2	34,5
Dépenses de Participation/restructuration	30,9	40,0	40,0	32,1	42,9	46,0	49,4
Dont Prêts nets	16,9						
Service de la Dette	1 468,6	1 772,3	2 252,3	1 853,4	1 852,4	1 845,6	1 917,5
Service de la dette extérieure	771,5	825,0	825,0	829,0	877,0	902,0	1 009,0
Principal	561,8	643,0	643,0	649,0	679,0	675,0	744,0
Dont Eurobonds		30,9	30,9	30,9	30,9		
Intérêts	209,7	182,0	182,0	180,0	198,0	227,0	265,0
Service de la dette intérieure	697,0	947,3	1 427,3	1 024,4	975,4	943,6	908,5
Principal	598,6	505,2	668,2	541,3	470,1	564,6	553,6
Dont OTA/ECMR		0,0	0,0	47,0	380,6	380,0	380,0
Correspondants	16,7	19,7	19,7		50,0	50,0	50,0
Accumulation dépôts		119,7	119,7	177,7	280,4	190,3	88,1
Remboursement avance consolidée BEAC					14,4	14,4	14,4
Réduction encours BTA	0,0	0,0	163,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cessions des créances	72,0				44,9	41,1	32,4
Intérêts	101,6	138,1	138,1	156,4	155,0	140,5	138,1
Crédits de TVA	59,3	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	-62,4	220,0	537,0	242,7	266,2	154,5	132,8
Dont Variation des Restes à Payer Trésor	-68,0	150,0	467,0	117,7	85,0	85,0	85,0
Dette non structurée CAA	2,7	20,0	20,0	20,0	17,0	17,0	17,0
Dette fiscale compensée/Dette flottante	2,9	50,0	50,0	105,0	164,2	52,5	30,8
		0,0					
Capacité (+)/Besoin de financement (-)	66,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-746,3	-610,5	-610,7	-741,3	-577,1	-370,2	-276,6
Solde primaire non pétrolier (% PIB, dons compris)	-2,6	-1,9	-2,0	-2,2	-1,7	-1,0	-0,7
Solde global (base ord, dons compris)	-180,6	-121,2	-129,2	-168,5	-101,8	-125,2	-99,2
Solde global (% PIB, base ord, dons compris)	-0,6	-0,4	-0,4	-0,5	-0,3	-0,3	-0,3
Solde global (Milliards FCFA, base caisse, dons compris)	-118,2	-341,2	-666,2	-411,2	-368,0	-279,7	-232,0
Solde global (% PIB, base caisse, dons compris)	-0,4	-1,1	-2,1	-1,2	-1,1	-0,8	-0,6
Solde budgétaire de référence CEMAC	-1,0	-0,7	-0,7	-0,3	-0,3	0,1	0,0
Recettes non pétrolières nettes des remboursements des crédits de TVA	3 906,3	4 199,8	4 245,7	4 603,4	4 681,5	5 103,6	5 563,8
Pression fiscale	13,5%	13,4%	13,6%	13,7%	14,0%	14,2%	14,4%
Soutenabilité Dép. personnel	37,8%	36,8%	38,0%	34,0%	38,4%	36,6%	35,2%
PIB nominal	28 996,0	31 320,0	31 171,0	33 513,0	33 421,0	35 878,0	38 528,0
Taux croissance (%)	3,3	4,5	4,1	4,9	4,4	4,4	4,7
Déflateur du PIB	3,1	3,0	3,3	2,1	2,7	2,9	2,6
Taux croissance PIB non pétrolier (%)	8,8	7,8	8,0	7,1	7,6	8,0	7,6

Annexe 3-B : TOFE 2025-2027 (% PIB)

TABLEAU 2 : Profils des recettes et des dépenses 2025-2027

(En % du PIB)	2021			2022				2023			2024		2025		2026	2027
	LFR	Est.	Réal.	LFI	LFR NBE 2003	LFR NBE 2019	Réal. NBE 2003	LFR	Est.	Réal.	PLFI	PLFR	CBMT 24-26	Proj.	Proj.	Proj.
Total ressources	23,0	21,7	20,1	21,1	21,9	21,9	21,7	22,3	22,7	21,6	21,3	23,1	21,7	21,5	20,5	20,3
Recettes internes et dons	14,6	13,8	14,3	15,1	15,6	15,6	16,5	16,2	16,6	17,2	16,6	16,8	16,9	17,0	16,3	16,3
Recettes pétrolières	2,2	1,9	1,9	2,1	3,0	3,0	3,6	2,9	3,0	3,0	2,6	2,6	2,7	2,5	1,7	1,5
Recettes non pétrolières	12,1	11,6	12,1	12,5	12,1	12,1	12,6	13,0	13,3	13,7	13,7	13,9	14,0	14,3	14,5	14,7
Recettes fiscales	11,3	10,9	11,4	11,6	11,3	11,3	11,7	12,1	12,3	12,6	12,7	12,8	13,0	13,2	13,4	13,6
Impôts et taxes	8,0	7,7	8,0	8,2	8,1	8,1	8,4	8,8	9,0	9,0	9,2	9,3	9,5	9,6	9,7	9,9
Recettes douanières	3,3	3,2	3,4	3,4	3,2	3,2	3,3	3,3	3,3	3,5	3,4	3,5	3,5	3,6	3,7	3,7
Recettes non fiscales	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,1	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1
Dons	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,5	0,3	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1
Projets	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Programmes	0,1	0,1	0,1	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
Dont Appui budgétaire UE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement Brut	8,5	7,9	5,8	6,0	6,3	6,3	5,2	6,1	6,1	4,4	4,8	6,3	4,8	4,5	4,2	4,0
Prêts projet	2,9	2,8	1,6	2,8	2,8	2,8	2,3	2,7	2,7	1,7	2,9	2,5	3,5	2,5	2,5	2,5
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	0,9	0,7	0,8	1,4	1,2	1,2	1,1	0,8	0,8	0,6	0,4	0,8	0,0	0,5	0,0	0,0
Emission des titres	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,8	1,5	1,5	1,6	1,2	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9
Financement bancaire	0,5	0,4	0,0	0,4	0,3	0,3	0,0	0,9	0,9	0,5	0,2	0,2	0,4	0,4	0,8	0,5
Autres emprunts	1,9	1,8	1,8	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Financements exceptionnels	0,9	0,8	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	0,0	0,2	0,1	0,1
Dépenses totales	22,0	21,3	20,0	20,8	21,8	21,8	21,8	21,7	22,1	20,8	21,3	23,1	21,7	21,5	20,5	20,3
Dépenses courantes	10,0	9,7	11,2	9,7	10,8	12,0	11,9	11,5	11,7	12,8	11,1	11,4	10,2	11,1	10,4	10,1
Dépenses de personnel	4,4	4,3	4,3	4,2	4,3	4,4	4,4	4,5	4,5	4,7	4,6	4,8	4,3	5,0	4,8	4,7
Achats de biens et services	3,0	2,9	4,0	3,0	2,7	3,1	3,3	3,1	3,1	4,1	3,2	2,9	3,1	3,0	2,7	2,6
Dont FINEX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Etudes/Maîtrises Œuvre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Transferts et subventions	2,6	2,5	3,0	2,5	3,7	4,5	4,2	4,0	4,1	4,0	3,3	3,7	2,8	3,1	2,8	2,8
Dont transferts en capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,1	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Décentralisation (DGD)	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses de capital	5,6	5,4	4,3	5,6	5,2	4,1	4,7	3,9	4,0	3,6	4,6	4,5	6,0	4,9	5,0	5,2
Dépenses s/financemnt exter.	3,0	2,9	1,8	2,9	2,9	2,5	2,5	2,5	2,5	1,4	2,7	2,3	3,3	2,3	2,3	2,3
Dépenses s/ressources propres	2,4	2,3	2,3	2,5	2,3	1,5	2,1	1,3	1,4	2,1	1,8	2,1	2,6	2,5	2,6	2,8
Dont Reports	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme Intégré d'Import Substitution (PIISA)	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Programme Impulsion Initiale (P2I)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de Participation/restructuration	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prêt nets	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service de la Dette	6,4	6,2	4,5	5,6	5,8	5,8	5,2	6,3	6,4	4,3	5,7	7,2	5,5	5,5	5,1	5,0
Service de la dette extérieure	3,7	4,0	2,9	2,6	2,5	2,5	2,8	2,4	2,4	1,9	2,6	2,6	2,5	2,6	2,5	2,6
Principal	2,9	3,0	2,3	2,0	1,9	1,9	2,2	2,4	2,4	1,9	2,1	2,1	1,9	2,0	1,9	1,9
Intérêts	0,8	0,9	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,7
Service de la dette intérieure	2,8	2,2	1,5	3,0	3,3	3,3	2,4	3,9	4,0	2,4	3,0	4,6	3,1	2,9	2,6	2,4
Principal	1,8	1,3	1,5	2,0	2,1	2,1	1,7	1,9	1,9	2,1	1,6	2,1	1,6	1,4	1,6	1,4
Intérêts	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4
Crédits de TVA	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Restes à payer/Arriérés intérieurs (y compris Remboursement dette marketteurs)	0,4	0,4	-0,5	0,4	0,5	0,5	0,3	1,3	1,3	-0,2	0,7	1,7	0,7	0,8	0,4	0,3

Annexe 4 : Tableaux détaillés des projets du PIP 2025-2027

Annexe 4-1 : Détail des projets PIP du triennat 2024-2026 à lancer en 2024

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'État	Durée de mise en œuvre		Maitre d'ouvrage
			(en milliards FCFA)	(en milliards FCFA)	Début	Fin	
18	Projets PIP à lancer en 2024						
1	Projet de construction de la route Ebolowa-Akom2-Kribi	MOP	165	165	2024	2027	MINTP
2	Réhabilitation de la route Nationale N°1 : Ngaoundéré-Garoua	MOP	166	166	2024	2027	MINTP
3	Projet d'Amélioration de la connectivité, de la Résilience et de l'Inclusion le long du Corridor Mora-Dabanga-Kousseri (PACRI-MDK)	MOP	161	161	2024	2027	MINTP
4	Projet de Réhabilitations de la Route Edéa-Kribi (110km) : section Edéa-Kribi-Campo y compris le pont sur le fleuve Ntem	MOP	102	102	2024	2028	MINTP
5	Réhabilitation de la Rn1 : Maroua-Moutouroua-Magada-Guidiguis	MOP	111	111	2024	2028	MINTP
6	Projet Régional d'amélioration de la performance du corridor rail/route Douala-Ndjamena	MOP	110	110	2024	2029	MINT
7	Projet de renouvellement de la ligne de Chemin de fer Belabo-Ngaoundéré	MOP	167,3	167,3	2024	2030	MINT
8	Chemin de fer Mbalam Kribi	PPP	1912	600	2024	2029	MINT
9	Projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen (section urbaine)	MOP	319	319	2024	2028	MINH DU
10	Aménagement de 15280 ha de Périmètre Hydro-Agricole dans l'Adamaoua	MOP	19	19	2024	2029	MINEPIA
11	Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH)	MOP	1371	1371	2024		MINEPAT
12	Aménagement du complexe industrialo-portuaire de Kribi : composante construction de la ligne transport de l'énergie électrique 225 kv	PPP	36	0	2024	2026	MINEE/PAK
13	Reconfiguration du réseau du système d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé	MOP	100	100	2024	2027	MINEE
14	Construction d'une centrale solaire de 15 MWc à Maroua et de 10 MWc à Guider (Phase 2)	PPP	12	0	2024	2025	MINEE
15	Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques. Phase III achèvement : 200 Localités	MOP	96	96	2024		MINEE
16	Projet de constitution d'un parc intercommunal d'engins de génie civil et hydrauliques par le FEICOM	MOP	55	55	2024		MINDEVEL
17	Projet de réhabilitation de la NASLA pour la mise à disposition de ressources humaines de qualité aux CTD	MOP	10	10	2024	2026	MINDEVEL
18	Développement de la Chaîne de Valeur Riz-BID	MOP	98	98	2024	2030	MINADER

Annexe 4-2 : Détail des projets PIP 2025-2027 à en 2025

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'État	Durée de mise en œuvre		Maitre d'ouvrage
			(en milliards FCFA)	(en milliards FCFA)	Début	fin	
12 Projets PIP à lancer à partir de 2025							
1	Projet de construction d'une centrale hydroélectrique de 250MW au pied du barrage réservoir de Mbakaou	PPP	315	8	2025	2028	MINEE
2	Projet de réhabilitation de la route Babadjou-Bamenda : Section 5 : Traversée urbaine de Bamenda (6,538 km)	MOP	30	30	2025		MINTP
3	Conception/Réalisation de l'autoroute Yaoundé-Douala (phase 2)	MOP	839	713	2025	2029	MINTP
4	Réhabilitation de l'aéroport de Bertoua, Kribi, Tiko	MOP	72	72	2025	2028	MINT/CCAA
5	Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala : composante aéroport	MOP	66	66	2025	2028	MINT
6	Construction des universités de Bertoua, Ebolowa, Garoua	MOP	280	280	2025	2028	MINESUP
7	Construction du barrage hydro-electrique de Bini A Warak	MOP	213	213	2025	2029	MINEE
8	Construction d'une centrale solaire de 30 MWc + 25 MWh de stockage à Garoua	PPP	27	0	2025	2026	MINEE
9	Construction d'une centrale solaire de 30 MWc + 25 MWh de stockage à Ngaoundéré	PPP	27,4	0	2025	2026	MINEE
10	Projet de construction de la station d'adduction d'eau potable de Japoma à Douala	MOP	49	49	2025	2029	MINEE
11	Projet de construction d'une centrale thermique à Gaz à Limbe et la ligne de transport associée	PPP	176	26	2025	2030	MINEE
12	Aménagement de 10 000 Hectares de Zones Hydro-Agricoles dans la localité de Logone Bimi	MOP	130	130	2025	2028	MINADER

Annexe 4-3 : Détail des projets PIP 2025-2027 à lancer en 2026

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'État	Durée de mise en œuvre		Maitre d'ouvrage
			(en milliards FCFA)	(en milliards FCFA)	Début	Début	
7 Projets PIP à lancer à partir de 2026							
1	Construction du deuxième pont sur la BENOUE et voie de contournement de Garoua	MOP	350	350	2026	2029	MINTP
2	Projet de Renouvellement du parc de la CAMRAIL : Composante 25 Voitures Voyageurs	MOP	13	13	2026	2027	MINT
3	Projet de construction de la voie de contournement de Yaoundé	MOP	795	795	2026	2030	MINH DU
4	Composante ligne électrique de Nachtigal : Ligne de Transport 400 Kv Nachtigal-Bafoussam et ouvrages connexes	MOP	97	97	2026	2028	MINEE

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'État	Durée de mise en œuvre		Maitre d'ouvrage
			(en milliards FCFA)	(en milliards FCFA)	Début	Début	
5	Projet de réhabilitation et extension de capacité du système de traitement et de distribution d'eau pour les villes de Buea, Tiko Et Mutengene	MOP	68	68	2026	2030	MINEE
6	Projet d'Aménagement hydroélectrique de Chollet	PPP	1200	-	2026	2032	MINEE
7	Projet d'aménagement hydroélectrique de Kikot	PPP	787	-	2026	2031	MINEE

Annexe 4-4 : Détail des projets PIP 2025-2027 à lancer en 2027

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total	Contribution de l'État	Durée de mise en œuvre		Maitre d'ouvrage
			(en milliards FCFA)	(en milliards FCFA)	Début	Début	
5	Projets PIP à lancer à partir de 2027						
1	Port en Eau Profonde de Limbé	MOP	400	400	2027	2031	MINT
2	Phase II Projet d'aménagement des routes de la zone industrialo portuaire de KRIBI (PARZIK) - Aménagement de la route LOBABE-CAMPO	MOP	26,2	26,2	2027		MINT
3	Mégaprojet pour l'Alimentation en Eau de la ville de Douala	MOP	450	450	2027	2030	MINEE
4	Projet de construction de mini centrales hydroélectriques de Colomines et de Ndokayo dans la région de l'Est	MOP	70	70	2027	2029	MINEE
5	Projet de conception, de fourniture, d'installation et de mise en service d'une usine de caoutchouc et d'une usine d'huile de palme à la CDC	MOP	50,7	50,7	2027	2027	MINADER